

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch p 18-379

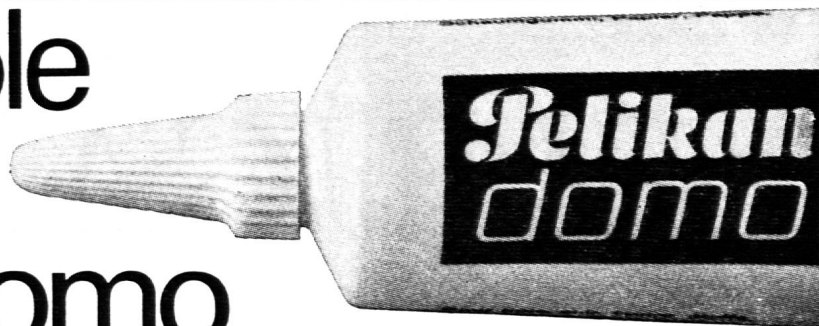
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Les enfants sont-ils plus précoces qu'autrefois ?

(Voir en page 94 de ce numéro)

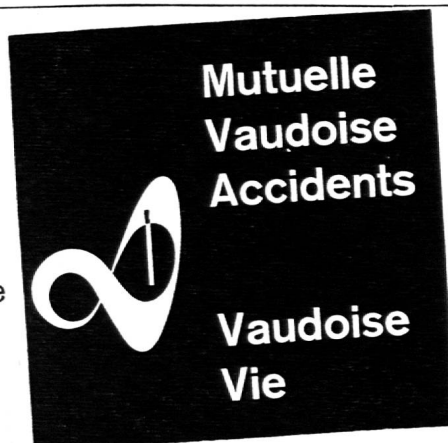
Qui bricole utilise Pelikan-domo



Pelikan-domo colle beaucoup de matériaux, tels que bois, cuir, feutre, étoffes, porcelaine, faïence, etc.

Tube de 60 cm³ Fr. 1.50
Tube de 100 cm³ Fr. 2.25

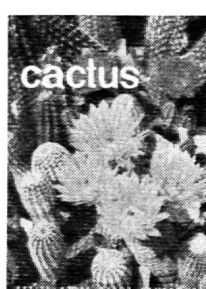
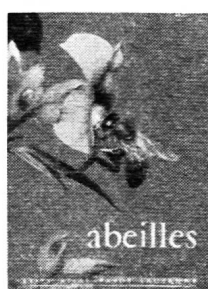
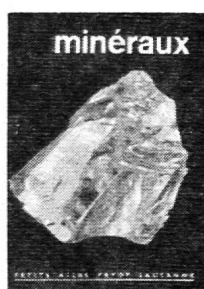
Deux assurances
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

le bagage scientifique de poche



50 volumes parus sur les sujets les plus intéressants : **le ciel, la terre et la mer** (10 Les Alpes, 15 Histoire de la terre, 24 L'astronomie en raccourci, 39 La mer et ses mystères, 43 Minéraux, 46/47 Méditerranée vivante) — **les fleurs, les plantes** (11 Arbres, 12 et 27 Fleurs des Alpes I et II, 13 et 20 Fleurs des champs I et II, 14 Fleurs des bois, 21 Plantes médicinales, 26 Flore des marais, 28 Plantes d'intérieur, 29/30 Nos champignons,

36 Fleurs des jardins, 40 Cactus, 45 Arbustes, 51/52 Les roses) — **les animaux** (1 et 2 Oiseaux I et II, 3 Papillons de jour et de nuit, 4 Coléoptères et autres insectes, 5 Fourmis, 6 Mammifères, batraciens, reptiles, 7 Nos amis les chiens, 9 Mollusques terrestres et d'eau douce, 23 Chats, 25 Animaux exotiques, 33 Coquillages marins, 38 Oiseaux exotiques, 42 Abeilles) — **la science, la technique, les arts** (17 Styles d'architecture, 18

Une production remarquable d'un éditeur de Suisse romande

Editions du Verdonnet

Collection Livre de poche pour la jeunesse :

Dickens : **Olivier Twist**, 3 vol.

Comtesse de Ségur : **Les Malheurs de Sophie**

Comtesse de Ségur : **Les Vacances**

Th. Gautier : **Capitaine Fracasse**

J. Verne : **Tribulations d'un Chinois en Chine**

Chaque volume broché illustré : Fr. 2.80

Vient de paraître :

S. Rapin : **L'Enfant victorieux**
relié illustré, Fr. 5.50

En vente dans toutes les librairies

Agent général pour la Suisse
J. MUHLETHALER, Genève

HOTEL DENT DE LYS

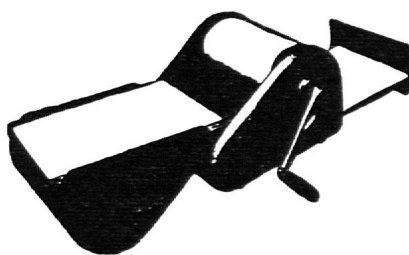
Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél (021) 56 70 93

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

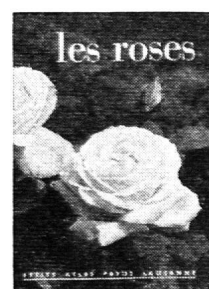
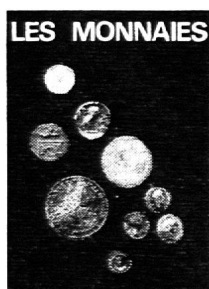
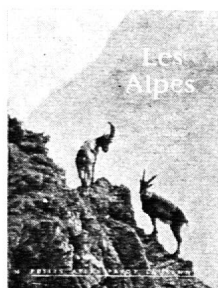


CITO MASTER 115

L'hectographe le plus
vendu dans les écoles,
instituts, collèges.
Démonstration sans enga-
gement d'un appareil
neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.
Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

petits atlas payot



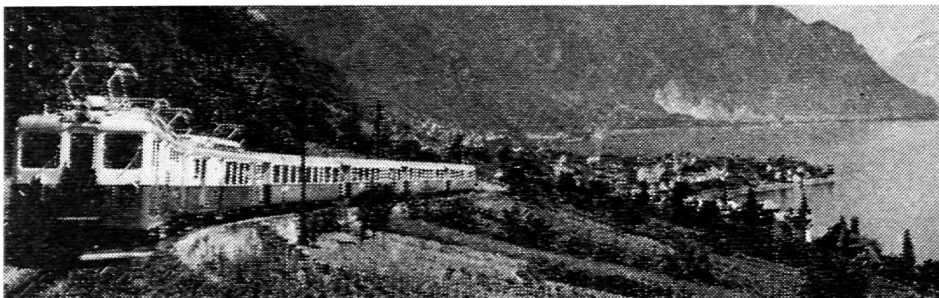
Styles de meubles, 31 Races humaines, 34 Avions de ligne, 37 L'atome) — **les sports, les jeux, des hobbies passionnants** (8 Le pêcheur à la ligne, 22 L'aquarium, 35 Philatélie, 44 La voile, 48 Monnaies anciennes, 49 Le ski, 50 Les échecs).

Tous ces ouvrages, richement illustrés noir et couleurs, présentés sous une couverture attrayante et robuste vous plairont par :

- la qualité et l'exactitude de leurs illustrations ;
- la concision et la clarté des commentaires ;
- la commodité de leur format (11×15 cm).

Volume simple : **Fr. 5.50** — Volume double : **Fr. 8.50** — En vente chez tous les libraires.
Editions Payot, Lausanne.

comité central



Congrès SPR Montreux

On le sait déjà, mais il faut le redire : une notable partie des délibérations, au Congrès SPR de Montreux, sera consacrée à l'Ecole romande. Le problème, ainsi remis à l'ordre du jour dans tous ses aspects, va certainement bénéficier d'un intérêt renouvelé dans les milieux les plus divers. D'autre part, ne l'oublions pas, nos collègues de Suisse alémanique travaillent dans le sens d'une école unifiée.

Nos gouvernements cantonaux, bien disposés à l'égard de l'Ecole romande, connaissent des difficultés dans le domaine des réalisations. La presse, puis l'opinion publique convenablement informée, leur fourniront les stimulants dont ils ont besoin. Pour nous, enseignants, le Congrès SPR sera l'occasion de suggérer des méthodes de travail. Il s'agira, notamment, de créer des organes de collaboration : seuls ils permettront à nos Etats cantonaux romands de travailler bien coordonnés. La Conférence de nos chefs de Départements romands de l'instruction publique ne se réunit qu'une fois par an : les responsables de l'instruction publique, au niveau ministériel, dans les « Länder » de l'Allemagne fédérale, se rencontrent chaque mois... La cause est entendue ; seule une coordination permanente fera naître l'Ecole romande à Bienne en 1962.

Rassurons les inquiets. Il n'est pas question de créer une école imposée par la suite aux six cantons romands. Le fédéralisme scolaire, intelligemment conçu, trouvera là une splendide occasion de se manifester. D'ailleurs, les exemples de coopération entre cantons commencent à apparaître. Autant de signes heureux pour notre cause ! Encore faut-il que l'Ecole romande figure réellement au nombre des travaux en chantier et soit menée à chef sans y consacrer le temps d'une génération !

L'objectif est de taille. Puisse-t-il inciter nos collègues qui n'auraient pas encore retenu ces journées des 18 et 19 juin à se décider... enfin !

Congrès SPR, Montreux
Commission de presse

Comité central

Le Comité central SPR a tenu séance samedi 5 à Lausanne, sous la présidence d'Armand Veillon. Deux objets ont principalement occupé son attention : la part à faire au problème de l'Ecole romande au Congrès de Montreux, et le communiqué publié dans la presse suisse par nos collègues alémaniques au sujet du début de l'année scolaire.

Sur le premier point, il a été décidé de confier à une commission de cinq membres la rédaction d'un mémoire présentant l'état actuel du problème, analysant les causes de sa relative stagnation, relatant les mesures prises jusqu'ici par les autorités et la SPR, et formulant enfin des propositions d'action concrètes. Ce rapport sera publié à l'avance dans l'« Educateur » et fera l'objet d'une discussion générale au Congrès.

Quant au communiqué du SLV, chacun a pu lire dans l'« Educateur » la vive réaction qu'il a suscitée de notre part. Le CC a approuvé le texte d'une lettre qui sera adressée aux dirigeants du SLV pour les prier de veiller à l'avenir à ce que leurs communiqués fassent clairement savoir que leur association ne groupe qu'une partie des enseignants suisses, et en tout cas pas ceux des cantons romands. L'affaire sera d'ailleurs reprise lors

de la séance commune des comités SLV et SPR, le 13 mars à Berne.

A part cela, le CC a désigné notre collègue Pulfer, de Corseaux, pour représenter la SPR au sein d'un office intercantonal de documentation pour la LUTTE CONTRE LES PUBLICATIONS NUISIBLES A LA JEUNESSE ET A LA POPULATION, office récemment créé par la Conférence des chefs des Départements de justice et police et le Conseil fédéral.

Il a en outre accepté que la SPR collabore à l'œuvre d'entraide entreprise par le SLV en faveur du Congo. Une collecte sera organisée à cet effet au sein de notre association, par le moyen d'un bulletin vert encarté prochainement dans l'« Educateur ». La SPR aura d'autre part à désigner trois de ses membres pour fonctionner comme moniteurs au Congo, en compagnie de collègues alémaniques, pendant six semaines en juillet et août.

Enfin, le CC a décidé d'associer la SPR aux travaux du GRETI (Groupement romand pour l'étude des techniques d'instruction) récemment fondé à Genève, et de s'en remettre à lui dorénavant pour l'organisation des cours d'enseignement programmé. Cette dernière décision sera toutefois soumise à l'Assemblée des délégués pour ratification.

J.-P. R.

vaud

... du bulletinier

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'empêchent de donner une première suite à la nouvelle rubrique « Contre la pénurie : Remèdes pratiques » ; je vous prie de m'en excuser. P. B.

Cotisations 1966

L'assemblée générale du 29 janvier a fixé les cotisations 1966 comme suit :

Membres actifs	Fr. 60.—
Membres auxiliaires	Fr. 12.—

Les membres actifs et auxiliaires des sections d'Aigle, Echallens, Lausanne, La Vallée, Moudon, Orbe, Vevey et Yverdon ajouteront à cette somme leur cotisation locale de Fr. 3.—.

Nous vous invitons à payer votre contribution au moyen du bulletin de versement encarté dans l'« Educateur » de ce jour, d'ici au 31 mars 1966.

Merci d'avance. Le CC SPV.

Modifications des statuts

Statuts de la Caisse de secours

Art. 14, 2e alinéa : « Les sections groupant les membres de deux districts ont droit à au moins deux délégués. »

Art. 18, 1er alinéa : « Si les circonstances l'exigent, les membres de deux districts peuvent se grouper en une seule section. »

Statuts de la SPV

Art. 30, 1er alinéa : « Les sections groupant les membres de deux districts ont droit à au moins deux délégués. »

Art. 36, 1er alinéa : « Si les circonstances l'exigent, les membres de deux districts peuvent se grouper en une seule section. »

« Terre des hommes » et Xe Congrès SPV

A l'issue du Congrès, la collecte en faveur de « Terre des hommes », organisée avec l'appui de la Croix-Rouge de la Jeunesse, a rapporté la coquette somme de 614 fr. 70.

Au nom des petits blessés de la guerre du Vietnam, un chaleureux merci à la SPV.

N.B. : Les collègues que la collecte n'aurait pas atteints peuvent verser leur contribution au ccp 10-11504, « Terre des hommes », Lausanne.

J.-D. Christinet.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 19 février 1966, dernier délai.

Belmont s/Lausanne. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Château-d'Œx. Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Esserines s/Yverdon. Instituteur primaire.

Marchissy et Burtigny (Cercle scolaire). Institutrice primaire à Marchissy. Entrée en fonctions : 20 avril 1966.

Orbe. Instituteurs primaires. Institutrice primaire. Maîtresse semi-enfantine. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Les candidats et candidates sont priés d'adresser un curriculum vitae à la Commission scolaire d'Orbe.

Saint-Cergue. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Sainte-Croix. Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Vevey. Concerne les postes mis au concours dans la FAO du 1.2.1966.

Les candidats et candidates voudront bien informer la direction des écoles de leur candidature.

Villars-Tiercelin. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 14 avril 1966.

Jusqu'au 23 février 1966 :

Bussy s/Moudon. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Châtillens-Vuibroye. Institutrice primaire à Châtillens. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Donneloye. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Fey. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Obligation d'habiter la commune.

Lignerolle. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Sottens et Villars-Mendraz. Instituteur primaire à Sottens. Entrée en fonctions : 12 avril 1966. Domicile obligatoire : Sottens, appartement au collège.

Yvonand. Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Société suisse des maîtres de gymnastique Publication de cours

La Société suisse des maîtres de gymnastique organisée, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

Cours pour la formation de chefs de camps de ski et d'excursions :

1. du 13 au 17 avril 1966, Grand-Saint-Bernard ;
2. du 15 au 19 avril 1966, Bivio (GR).

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues. Si le nombre des places est suffisant, les candidats au brevet fédéral de maître de gymnastique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours pour autant qu'ils participent à la direction d'excursions ou de camps de ski.

Indemnités : Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions : Les maîtres désirant s'inscrire à un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou au président de la commission technique SSMG. Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann, 3053 Hofwil/Münchenbuchsee BE pour le 5 mars 1966. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :
 Jura bernois : M. Francis Boder, Falbringen 43, 2600 Bienne.
 Genève : M. Jean Stump, Adrien-Lachenal 1, 1200 Genève.
 Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, 1700 Fribourg.
 Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, 2000 Neuchâtel.
 Tessin : M. Marco Bagutti, via San Gottardo, 6900 Massagno.
 Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz 35, 1950 Sion.
 Vaud : M. Jacques Lienhard, 1067 Vers-chez-les-Blanc.

Office de placement

Le soussigné se permet d'attirer l'attention de ses collègues sur l'annonce paraissant dans ce numéro au sujet de la repourvue du poste de directeur de l'Office de placement du II^e arrondissement ecclésiastique de l'Eglise réformée évangélique du canton de Vaud.

C. Cornuz, instit., Le Chalet-à-Gobet.

Calendrier des activités CEMEA Premier semestre 1966

Activités de perfectionnement

Février : Marionnettes, le 26 février, de 15 h à 21 h., à Lausanne ; examen pour l'obtention du diplôme de directeur (sur convocation).

Mars : Chant, le 2 mars, de 17 h. à 19 h., 18, rue Curtat, à Lausanne ; * mosaïque, date et lieu à déterminer.

Mai : Chant, le 4 mai, de 17 h. à 19 h., 18, rue Curtat, à Lausanne ; * travaux manuels de plein air, date et lieu à déterminer.

Juin : * Jeux d'eau, jeux de plage, feu de camp, les 25 et 26 juin - week-end à la Vallée de Joux.

* Une circulaire détaillée concernant ces activités sera adressée ultérieurement.

Stages de formation

Stages de base (destinés aux jeunes âgés de 18 ans au minimum et qui veulent devenir moniteurs de colonies de vacances :

du 31 mars au 8 avril 1966, à Mauborget ;

du 31 mars au 8 avril 1966, à La Rippe ;

du 12 avril au 21 avril 1966, à Vaumarcus.

Stage de formation de directeurs de colonies de vacances du 1^{er} avril au 8 avril 1966 à La Rippe.

Stages de perfectionnement

Deux stages de perfectionnement seront organisés sur le plan romand :

du 31 mars au 8 avril 1966 ;

du 12 avril au 21 avril 1966.

Renseignements et bulletins d'inscription concernant toutes ces activités auprès de Mme C. Michelle, 47, av. de Rumine, Lausanne, tél. 22 40 09.

Vente du mimosa

Vu la saison sur la côte méditerranéenne, la vente est renvoyée au vendredi 18 février, la veille du relâche.

L. Germont.

Complément de salaires communaux

Avant même le retour des hirondelles, les postes au concours annoncent le printemps !

Je rappelle à tous — jeunes postulant pour la première fois et collègues en fonction désireux de changer de lieux — que **de très nombreuses communes versent à leur personnel enseignant un complément de salaire**, sous des formes d'ailleurs diverses de forme... et de volume !

En voici le tableau, que je vous conseille de consulter et de conserver ; sa publication est aussi un remerciement aux autorités communales qui ont compris la nécessité de ces compléments.

P. B.

Aigle

Maître marié	1500.—
Maître célibataire	1000.—
Maître dont le conjoint a une activité lucrative	500.—
Veufs avec charges de familles assimilés aux mariés.	

Avenches

	Résidence	Fidélité
1 ^{re} à la 3 ^e année	300.—	—.—
4 ^e à la 6 ^e année	300.—	+ 300.—
7 ^e à la 10 ^e année	300.—	+ 500.—
11 ^e à la 15 ^e année	300.—	+ 700.—
dès la 16 ^e année	300.—	+ 900.—

Ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les veufs et divorcés avec charge d'enfants mineurs.

Ont droit au 75 % les institutrices et instituteurs célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charges d'enfants mineurs.

Bercher

de 2 à 5 ans d'enseignement à Bercher : 300.— par an
 de 6 à 8 ans d'enseignement à Bercher : 500.— par an
 de 9 à 12 ans d'enseignement à Bercher : 700.— par an
 de 13 à 15 ans d'enseignement à Bercher : 900.— par an
 à partir de 16 ans : 1000.— par an

Cette prime est payable en une fois, à Noël.

Bex

Allocation sous forme de prime d'ancienneté :

500.— l'an pour 1 et 2 ans d'activité dans la commune
 625.— l'an pour 3 à 5 ans d'activité dans la commune
 750.— l'an pour 6 à 8 ans d'activité dans la commune
 875.— l'an pour 9 à 11 ans d'activité dans la commune
 1000.— l'an pour 12 ans et plus d'activité dans la commune.

Blonay

	base	prime d'ancienneté	total
1 ^{re} et 2 ^e années	700.—	100.—	800.—
3 ^e à 5 ^e année	700.—	300.—	1000.—
6 ^e à 8 ^e année	700.—	500.—	1200.—
9 ^e à 11 ^e année	700.—	700.—	1400.—
12 ^e année et au-delà	700.—	800.—	1500.—

Les instituteurs mariés et les institutrices ayant des charges de famille propres reçoivent le 100 % de ces allocations ; les instituteurs et les institutrices célibataires le 75 % et les institutrices mariées le 50 %.

Bussigny près Lausanne

de la 1re à la 3e année	400.—
de la 4e à la 6e année	600.—
de la 7e à la 10e année	800.—
de la 11e à la 15e année	1000.—
dès la 16e année	1200.—

Ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les instituteurs et institutrices (veufs, divorcés), avec charges d'enfants mineurs.

Ont droit au 50 % les instituteurs et institutrices célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charges d'enfants mineurs.

Chavannes-Renens

Instituteur marié, institutrice avec charge de famille : 1500.— par an.

Instituteur célibataire, institutrice célibataire, institutrice mariée sans charges de famille : 900.—

Chavornay

Indemnité de résidence de base	500.—
Primes de fidélité : 1 - 2 ans	100.—
3 - 5 ans	300.—
6 - 8 ans	500.—
9 - 11 ans	700.—
dès 12 ans	900.—

Cheseaux

400.— prime de base (servie à tous)
50.— par année de service à Cheseaux
20 % du loyer dépassant 1500.—
1200.— = maximum possible.

Chexbres

Primes de fidélité — Après 2 ans de service, par an Fr. 100.— dès 5 ans, par an Fr. 200.—

Indemnités de résidence — a) instituteur, institutrice, par an Fr. 600.— ; b) institutrice mariée sans charges de famille, par an Fr. 300.—

Commugny

Fr. 30.— par mois à l'institutrice de la classe supérieure qui n'est pas logée au collège.

Cossonay

1re et 2e années	300.— par an
3e à 5e année	480.— par an
Dès la 6e année	600.— par an

Crissier

Instituteur, institutrice : base 500.— plus 30 % de la part de loyer allant de 1000 à 3500.—, déduction faite du chauffage et de l'eau chaude. Maximum possible : 1250.— par an.

L'institutrice mariée ne bénéficie pas de l'allocation de résidence, de même que le personnel enseignant occupant un logement de service ou n'habitant pas le territoire de la commune.

Cully

Instituteurs mariés :	1200.—
Institutrices mariées :	600.—
Célibataires :	800.—

Ecublens

	Base	Ancienneté	Total
1re et 2e années	500.—	100.—	600.—
3e à 5e année	500.—	300.—	800.—
6e à 8e année	500.—	500.—	1000.—
9e à 11e année	500.—	700.—	1200.—
dès la 12e année	500.—	900.—	1400.—

Ont droit au 100 % les instituteurs veufs ou mariés, les institutrices mariées n'ont droit à rien.

Fiez

Fr. 1200.— par an.

Gilly

Fr. 840.— par an (en nature, sous forme d'un appartement).

Gland

1 et 2 ans de service dans la commune	300.— par an
3 à 8 ans de service dans la commune	500.— par an
9 à 15 ans de service dans la commune	800.— par an
16 ans et plus de serv. dans la commune	1000.— par an

Fontaines sur Grandson

Prime de fidélité annuelle : 1000.—. Eau gratuite.

Grandson

1re à 5e année	400.—
6e à 10e année	500.—
dès la 11e année	600.—

Granges près Marnand

2e et 3e années	100.—
4e et 5e années	200.—
6e et 7e années	300.—
8e et 9e années	400.—
10e année	500.—
11e année	600.—
12e année	700.—
13e année	800.—
14e année	900.—
15e année (et plus)	1000.—

Pour les instituteurs mariés habitant la commune de Granges ou celle de Marnand, cette prime est augmentée de 50 %. Pour les maîtres ou maîtresses domiciliés hors de ces deux localités, la prime est réduite de 50 %.

Lausanne

Instituteur marié, institutrice chargée de famille, institutrice dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien du ménage : Fr. 3270.— par an ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 2835.— ; assurance de ces compléments auprès de la caisse de pension communale. Supplément AVS assuré : Fr. 4500.—

Leysin

Prime de fidélité : 6-10 ans	600.—
11-15 ans	800.—
dès la 16e année	1000.—

Les célibataires et les institutrices mariées touchent les $\frac{2}{3}$ de ces allocations.

Lonay

Base : Fr. 600.— plus prime de fidélité de Fr. 120.— tous les 2 ans jusqu'à un maximum de Fr. 840, soit au total Fr. 1440.—

Instituteurs mariés, veuves avec charges de famille : 100 %. Célibataires (instituteurs et institutrices), veufs ou veuves sans enfants : 75 %. Femmes mariées, quelle que soit la profession du mari : 50 %.

Lucens

Année de service	Base	Augmentation	Total
1 - 2	300	—	300
3 - 4	300	100	400
5 - 6	300	200	500
7 - 8	300	300	600
8 - 10	300	400	700
11 - 12	300	600	900
13 - 14	300	700	1000
15 et plus	300	900	1200

Lutry

Instituteurs et institutrices (sauf institutrices mariées), base Fr. 500.— plus 20 % de la part du loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; plus prime de fidélité : Fr. 30.— par an jusqu'à la 15e année, soit un maximum de Fr. 450.—.

Le Mont

Marié (hommes) : Fr. 1200 par an ; célibataire (hommes et femmes) : Fr. 700 ; institutrices mariées : Fr. 400.—.

Montreux

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.—.

Morges

	Instituteurs mariés et institutrices ayant charges de famille	Célibataires	Institutrices mariées
1 - 5 ans	Base 800.—	400.—	—.—
6 - 9 ans	+200=1000.—	+100=500.—	+100=100.—
10 - 12 ans	+200=1200.—	+100=600.—	+100=200.—
13 - 15 ans	+200=1400.—	+100=700.—	+100=300.—
16 - 18 ans	+200=1600.—	+100=800.—	300.—
19 et plus	+200=1800.—	+100=900.—	300.—

Il est entièrement tenu compte des années d'enseignement passées dans une autre commune.

Nécessité d'habiter la commune pour bénéficier des primes de fidélité.

Allocation pour enfants : Fr. 250.— par année et par enfant sans limitation du nombre d'enfants. Pas versée aux institutrices mariées n'ayant pas des charges de famille.

Nyon

1re et 2e années	300.—
3e à 5e année	900.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Célibataires et institutrices mariées, $\frac{2}{3}$ de ces montants.

Orbe

1re à 5e année	400.—
6e à 10e année	600.—
11e à 15e année	800.—
Dès la 16e année	1000.—

Ont droit au 100 % : les instituteurs mariés ; ont droit aux $\frac{2}{3}$: tous les autres.

Payerne

1re et 2e années	300.—
3e à 5e année	600.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Instituteurs et institutrices célibataires, institutrices mariées : $\frac{2}{3}$ de ces montants.

Perroy

Maître de classe du cercle supérieur (non logé au collège) : 1200 francs par an.

Penthalaz

(Comme à Cossonay.)

Le Chenit

Primes de fidélité :

de la 4e à la 6e année	300.—
de la 7e à la 9e année	600.—
de la 10e à la 12e année	900.—
de la 13e à la 15e année	1200.—
dès la 16e année	1500.—

Comme il s'agit d'un complément de salaire qui récompense la fidélité, les célibataires et les institutrices mariées en bénéficieront sans restriction.

La Praz

Logement gratuit.

Prilly

Mariés (hommes) : Fr. 1000.— de base, plus une augmentation de 5 % pour 1965, et Fr. 100.— par enfant ; célibataires (hommes et femmes) : Fr. 900.—, plus 5 %.

Pully

Instituteur : base Fr. 1650.— plus le 25 % de la part de loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; maximum possible : Fr. 2000.—. Institutrice célibataire : Fr. 700.—.

Renens

Instituteur marié, institutrice mariée, avec charge de famille : Fr. 1680.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1008.— par an. (indexés).

Rolle

1re et 2e années	600.—
3e à 5e année	750.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Les chargés de familles reçoivent le 100 % de l'allocation, les célibataires le 75 % et les femmes mariées le 50 %.

Les années passées dans une autre commune ne sont pas comptées.

Romanel/Lausanne

Couple : Fr. 840.— par année.
Institutrice : Fr. 350.—.

Sainte-Croix

Personnel ayant de 1 à 3 ans d'enseignement dans la commune : Fr. 150.—. Personnel ayant de 4 à 9 ans d'enseignement dans la commune : célibataires : Fr.

400.—, mariées ou mariées avec charges de famille : Fr. 600.—, mariées sans charges de famille : Fr. 400.—. Personnel ayant 10 ans et plus dans la commune : Fr. 900.—.

Saint-Légier

(Mêmes indemnités qu'à Blonay.)

Saint-Prex

Indemnités de base 500.—
Prime de fidélité : jusqu'à 1400.—
Les années passées dans une autre commune comptent à 50 % pour la prime de fidélité.

Les instituteurs mariés, veufs, les institutrices veuves, divorcées, touchent ces allocations à 100 %.

Les célibataires et institutrices mariées, les $\frac{2}{3}$ de ces primes.

Augmentation selon indice du coût de la vie.

La Sarraz

(Comme à Cossonay.)

Sullens

Fr. 30.— par mois à l'instituteur ; Fr. 20.— par mois à l'institutrice.

La Tour de Peilz

Instituteur marié, institutrice ayant charges de famille : Fr. 1695.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1130.— ; institutrice mariée sans ménage, à charge propre : Fr. 565.—.

Vallorbe

Allocations communales :

Instituteur marié : Fr. 600.— ; institutrice mariée : Fr. 450.— ; instituteur et institutrice célibataire : Fr. 450.—.

Vevey

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.— ; institutrice mariée, sans ménage à charge propre : Fr. 525.—.

Villeneuve

Fr. 1500.— pour les instituteurs mariés avec enfants, ainsi que pour les maîtresses veuves ou divorcées avec enfant(s).

Fr. 1200.— pour les instituteurs mariés sans enfant.

Fr. 1000.— pour les maîtres et maîtresses célibataires.

Fr. 500.— pour les maîtresses mariées.

Vinzel

Fr. 1200.— par an (en nature sous forme d'un appartement).

Veytaux

(Comme à Montreux.)

Yverdon

1re et 2e années	600.—
3e à 5e année	750.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Indemnités accordées à tous, sauf aux institutrices mariées.

genève

Activité de l'UIG au fil de l'eau

Au cours de sa séance du 2 février, le Comité central a décidé d'informer, semaine après semaine, par le canal de l'« Educateur », les membres de l'UIG sur l'activité régulière de l'exécutif et des commissions de leur association.

Il est entendu que certaines décisions qui engagent l'UIG ne sauraient être publiées avant d'être soumises au vote d'une assemblée générale régulièrement convoquée. Nous espérons ainsi éviter une fausse interprétation des espaces vides de la rubrique « Genève » au sein de notre bulletin corporatif. Mais elle n'est pas seulement réservée au bulletinier.

1. *Statuts.* — Dans le numéro de l'« Educateur » du 10 octobre 1965, nous vous avons signalé que le CC mettait au point le projet de statuts conformes à la nouvelle structure de l'UIG, à l'essai pendant 3 ans. Le texte enfin rédigé a été soumis à notre avocat conseil, Me André Guinand, pour qu'il soit en accord avec le CCS. Nous en enverrons une copie à chacun des membres pour examen, de façon que l'AG consacrée à la discussion et au vote de ces statuts puisse prendre ses responsabilités en connaissance de cause, en mars si possible.

2. *Assemblée des maîtres principaux.* — Ces derniers ont été réunis à Vernier en novembre 1965 et le 26 janvier dernier pour faire le point d'une situation de plus en plus délicate. Sous la présidence de G. Jenny,

la discussion a été nourrie et les faits rapportés prouvent que les charges du maître principal des écoles urbaines sont parfois excessives. La limite est dépassée quand certaines actions, telles qu'« Une pomme à dix heures » sont imposées au corps enseignant sans que ses représentants aient pu donner leur accord préalable, faute d'avoir été consultés. Si la seconde campagne de cette action, qui devait être prochainement étendue aux écoles rurales, a quand même lieu, malgré les expériences faites et les *résultats indiscernables*, les maîtres principaux pourraient-ils encore participer à une telle entreprise ? Dans les écoles rurales, il n'en est pas question, car le maître serait vite accusé de faire concurrence à l'épicière du village !

En conclusion, il semble que le réalisme officiel ne devrait pas se laisser emporter par les convictions naturalistes d'un apôtre, fût-il le mieux intentionné du monde, voire patronné par la Confédération !

Deux commissions ont été nommées par l'assemblée du 26 janvier :

Commission des formulaires, présidée par D. Aubert.

Commission des fournitures, présidée par R. Matthey.

Leur mission : tout faire pour simplifier à l'extrême la tâche administrative des maîtres principaux, donc des enseignants.

3. *Prise de contact avec l'Union du corps enseignant secondaire GEN.* — Sur l'initiative de son président,

M. A. Della Santa, le comité de cette association recevait le CC de l'UIG. Au cours d'une entrevue des plus cordiales, et à la suite d'un vaste tour d'horizon, il a été envisagé sur quels plans nos deux Unions pouvaient désormais collaborer, dans un intérêt commun. Le passé semble bien révolu, si l'on considère l'audacieux projet de réforme de l'enseignement secondaire proposé par l'UCESG.

4. *Assemblée générale du 16 février 1966.* — **Vous avez reçu la convocation individuelle assez tôt pour que le point principal de l'ordre du jour : COURS DE PERFECTIONNEMENT, donne matière à vos réflexions et attire le plus de monde possible à cette réunion importante. C'est en effet cette AG qui endossera la responsabilité de se prononcer massivement POUR ou CONTRE L'OBLIGATION de ces cours, dilemme en face duquel le CC est lui-même partagé.**

5. CIA. — Une circulaire officielle fait état de deux projets de loi prévoyant l'adaptation des traitements de base à l'indice 210, ce qui va entraîner un nouveau rappel, pour combler le découvert technique (de 16 millions) que cette opération provoque automatiquement. Après l'euphorie qui suivit la paie de janvier, préparez-vous, collègues, à serrer les crans de votre ceinture durant 10 longs mois. Une consolation pourtant : nous avons une fiche de paie conforme à nos vœux : pouvoir vérifier au centime près ce qu'on nous donne d'une main et prend de l'autre avec si bonne grâce !

Le bulletinier : E. F.

Centre d'information UIG Publications en solde :

Pour faire place à de nouveaux travaux, actuellement en chantier, nous tenons à solder un certain nombre d'ouvrages jusqu'à épuisement de leur stock.

Il s'agit des travaux suivants :

Vocabulaire, 5e, 7e, 396 fiches, A6, soldé à 5 francs.
Leçon de langage II, 1re, 3e, 56 fiches, A4, soldé à 2 fr.
Histoire, 7e, (Renaissance à Révolution), 183 fiches, A4, soldé à 5 francs.

Instruction civique, 7e, 48 fiches, A5, soldé à 2 francs.

Géographie : textes sur la Suisse, 6e, 188 fiches, A5, soldé à 4 francs.

Sciences : poissons, 3e, 7e. 23 fiches, A4, soldé à 2 francs.

Epuisé : Expériences de Physique.

En leur conseillant de se hâter, nous prions les collègues de passer leurs commandes au moyen du :

CCP 12-15 155

en notant au dos du coupon la quantité désirée et le titre abrégé des travaux commandés.

Le responsable du Centre UIG : G. Gally, Vernier.

COLLÈGUES MALADES

Iwan Matile, qui a fait partie du comité de l'UIG, et dont l'activité syndicale a été intense au sein de l'Union et du Cartel, est hospitalisé à Beau-Séjour. Une visite de ceux qui l'ont bien connu lui fera certainement plaisir.

Robert Roullier, notre ancien collègue, directeur adjoint, a été gravement atteint dans sa santé au service militaire. Il y a déjà quelques semaines. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Tribune libre : les propos du sans-grade L'orgueil

J'ai toujours prétendu que la plupart de mes collègues étaient trop orgueilleux. Je me disais : « Maîtres absolus dans leurs classes, ils ne savent se départir d'une suffisance qui les rend pédants, austères, ennuyeux. Ils jugent, critiquent, condamnent tout le monde avec une rigueur extrême, témoignant de bien peu d'indulgence envers autrui. » Je leur ai volontiers reproché un manque d'humilité, et cette attitude condamnable qui consiste à prétendre que l'on a plus rien à apprendre du moment que l'on est appelé à enseigner.

Aujourd'hui, mon jugement s'est nuancé, parce qu'il me semble avoir découvert certaines causes de cet orgueil. Tout d'abord, l'instituteur n'est pas du tout — ou plus du tout, mes aînés me renseigneront — le maître absolu, ni dans sa classe ni ailleurs. Il est descendu de son estrade : le général est déboulonné, il a dégringolé de son piédestal, la statue gît dans la rue ! Le maître a dit : « Voyez ! Je suis devenu un homme comme les autres, je suis avec vous, au milieu de vous ! »

Bien sûr... Bien sûr... Moi, je crois qu'il n'est même plus un homme ! Quoi, alors ? Un simple maître d'école. Vous savez, comme on dit « un simple soldat ». Simple, tout simple. Avec l'idée de « rien que ».

Alors, l'instituteur joue le rôle du maître. Il ne l'est plus, il le joue. Parfois, il se force. Et ça l'aigrit. D'où son orgueil d'autant plus intransigeant qu'il se sent menacé.

D'autre part, le métier marque. Il déforme ceux qui ne veillent pas au danger. J'y reviendrai, c'est tout un problème.

Et puis, l'instituteur doit lutter quotidiennement contre des difficultés considérables, des ennemis sournois. Les enfants fatiguent nerveusement. Les parents dépriment. Le Département est exigeant. Les inspecteurs sont nombreux, et à ce propos, je ne crois pas qu'il existe un seul métier où le sans-grade de service doive rendre autant de comptes à autant de suzerains.

A celui qui exerce la plus noble profession qui soit, mais aussi le métier le plus exposé à toutes les critiques, seule sied une attitude orgueilleuse. Toutefois, je regrette infiniment que cet orgueil ne soit qu'une toge destinée à vêtir notre dignité. Je voudrais tant qu'il fût aussi une cape de toréador employée à faire dévier les coups de cornes du taureau. Notre orgueil ne sert à rien si nous ne savons l'utiliser d'une façon non seulement défensive, mais offensive.

Notre revalorisation morale nécessite un combat de tous les jours. Et, pendant ce temps, que faisons-nous de notre orgueil ? Une coquille dans laquelle nous rentrons, bien au chaud, bien à l'abri des mauvais coups.

A ce taux-là, l'autruche aussi est un animal orgueilleux.

Le sans-grade.

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

Nous avons le plaisir de vous proposer le cours suivant :

TRAVAUX DE MARQUETERIE SCOLAIRE

Ce cours s'adresse à tous les collègues — dames et messieurs — qui pratiquent le découpage du bois et qui voudraient étendre le champ de leurs possibilités.

Programme : Confection d'une petite boîte en bois

de placage, avec couvercle marqueté, selon un procédé scolaire.

Dates : Les mardis 1er-8-15 mars 1966 (éventuellement 22 mars) de 17 à 19 heures.

Lieu : Ecole primaire de la rue Necker, rez-de-chaussée, salle de cartonnage.

Matériel à apporter : Carton à chaussures ; bande adhésive Scotch transparente, largeur environ 2 cm. ; 2 douzaines de pinces à linge ; scie à placage (seulement si vous en possédez une (*inutile d'acheter spécialement cet outil !*))

Maître de cours : René Graf, 10, avenue Blanc, 1202 Genève, tél. 32 38 48.

Finance d'inscription :

Membres SGTM	Fr. 3.—
Non membres	Fr. 6.—
Fournitures	environ Fr. 3.—

payables par bulletin de versement que vous recevrez lors de la première séance.

Inscriptions : auprès de Roger Piguet, président de la SGTM, 1253 Vandœuvres, tél. 50 12 77, jusqu'au 15 février 1966, à 20 heures.

neuchâtel

† Henri-Louis Gédet

Il y a quelques jours, amis et connaissances en grand nombre accompagnaient à sa dernière demeure Henri-Louis Gédet, décédé dans sa 90^e année.

Instituteur compétent et généreux, cet ancien collègue enseigna dans le canton durant 47 années, dont 40 à Neuchâtel. Actif et dévoué, il mit toutes ses forces au service de l'école neuchâteloise et se dépensa sans compter au sein de divers groupements et sociétés. Il fut, en particulier, un membre influent de la SPN dont il présida le comité central durant plusieurs années ; en reconnaissance pour son activité, notre société le proclama d'ailleurs membre d'honneur.

Jusqu'à ces tout derniers temps, Henri-Louis Gédet s'intéressa aux questions scolaires et prit plaisir à maintenir le contact avec ses anciens collègues et les jeunes qui ne l'avaient pas connu en activité, si bien qu'il laisse à tous le meilleur des souvenirs.

R. D.

VPOD - SPN. District du Locle

Comité de section pour 1966 : Président : M. Jean Huguenin ; vice-président : P.-A. Pélichet ; caissier : P. Brossin ; secrétaire des verbaux : G. Landry ; secrétaire correspondance : Mme N. Haesler ; délégué au CC : G. Bobilier, suppléante : Mlle A. Chapatte ; assesseurs : W. Guyot, R. Reymond.

Extraits du rapport du président. — M. René Reymond, président sortant, fait état particulièrement de trois domaines dans lesquels l'activité s'est déployée au cours de l'année.

1. *Organisation de la Trisannuelle.* — Ce fut en effet une tâche importante qui occupa la section au tout début de l'année. Le président se plaît à relever la parfaite réussite de cette journée, tant pour la partie administrative que pour la matinée récréative. Il remercie les collègues qui, par leurs multiples démarches ont permis cette réussite.

Le jeu scénique « le Roi vagabond » a remporté, à la Trisannuelle et en soirées publiques le succès qu'il méritait. M. Reymond rend un hommage particulier aux artisans de ce succès : M. Claudévard qui a signé la mise en scène, les décors et les costumes, M. A. Bourquin qui a apporté le soin et la compétence qu'on lui connaît dans la préparation musicale, chœurs et orchestre de l'œuvre. Chacun avait conscience d'avoir assisté à un spectacle de valeur. Cette journée mérite d'être marquée d'une pierre blanche dans les annales de la section.

2. *Recrutement.* — Une campagne systématique de recrutement a été organisée dans le district. Le président a multiplié les visites personnelles auprès des collègues non affiliés. Il a partout été fort bien reçu. L'in-

formation directe, le contact personnel sont les moyens d'action les plus efficaces. Il est certes plus difficile de « passer le président à la corbeille » que toute circulaire ou même lettre personnelle. Le résultat de cette campagne est éloquent. Ce sont en effet 23 nouveaux collègues qui sont entrés dans la SPN.

M. Reymond remarque toutefois que la scission entre membres syndiqués et non syndiqués est néfaste ; il faudra arriver au plus vite à ne former qu'un seul organe.

La section a été attristée par le décès de Mme S. Gentil, collègue aimable et appréciée de tous ceux qui la connaissaient.

3. *Allocations de résidence.* — Donnant suite aux vœux du Comité central, le comité de section s'est mis en rapport avec les autorités communales des villages du district afin de les inciter à mettre leur personnel enseignant au même régime que celui du Locle. Ces démarches ont été plus ou moins bien accueillies. Si elles ont abouti aux Brenets, elles sont toujours pendantes à La Brévine et aux Ponts-de-Martels. Relevons ici la ténacité dont a fait preuve R. Reymond qui ne s'est pas laissé rebuter par les premiers succès.

Activités culturelles. — Un bon nombre de collègues ont pris part à la très intéressante visite du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, commentée par notre ancien collègue Willy Matthey.

Un auditoire hélas ! plus restreint a assisté à une causerie de Mme Marthe Bourquin sur son récent voyage en Israël. Cet exposé, bien présenté, documenté et illustré de diapositives en couleurs a captivé les auditeurs.

Nos collègues Willy Matthey, de La Chaux-de-Fonds, et Robert Castella, du Locle, ont été honorés d'une nomination flatteuse et méritée. Le premier nommé, après avoir passé brillamment sa licence en sciences naturelles était désigné au poste de conservateur adjoint du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds. Le second vient d'être appelé à assumer la tâche nouvellement créée au Département de l'instruction publique d'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Nos félicitations et vœux accompagnent ces deux collègues dans leur nouvelle activité.

Sur le plan loclois, la section a vu l'un de ses vœux réalisé. La répartition des vacances scolaires a été modifiée conformément au désir de la majorité des membres (85 %). C'est ainsi que les écoliers loclois jouiront de six semaines de vacances en été et de deux en automne.

Le président conclut en souhaitant à la section une vie renouvelée grâce à la participation active de chacun de ses membres.

G. B.

Félicitations au collègue R. Castella qui vient d'être appelé par le Conseil d'Etat aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Les qualités pédagogiques, l'expérience acquise au cours de 8 ans d'enseignement dans une classe de développement, les études complémentaires suivies à l'Institut pédagogique de l'Université de Fribourg, couronnées par de brillants résultats aux examens finals, montrent que le choix du Département de l'instruction publique est heureux.

Nos félicitations et nos vœux accompagnent notre collègue dans sa nouvelle tâche.

G. B.

Bienvenue à Mlle Irène Guinand, institutrice à La Chaux-de-Fonds, qui vient d'entrer dans la SPN/VPOD, ainsi qu'aux collègues Eric Stucki, instituteur à Corcelles, Mme Wanda Comtesse, institutrice à Fleurier et Mme Léa Borel-Estoppey, institutrice au Mont-de-Boveresse, qui ont demandé leur admission à la SPN.

G. B.

Ville du Locle

Mise au concours

La Commission scolaire du Locle met au concours un poste de

maîtresse de travaux à l'aiguille

Obligations et traitements légaux.

Examen de concours : sera fixé ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1966-1967.

Adresser les offres de services avec curriculum vitae et pièces à l'appui, *jusqu'au 19 février 1966*, au président de la Commission scolaire et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique, Châteauneuf, 2001 Neuchâtel.

SPN - District de Neuchâtel

Convocation

Jeudi 24 février 1966, 19 h. 30, Salle de chant du Collège de la Promenade, Neuchâtel, **assemblée générale annuelle**.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24.2.65.
2. Rapport du président.
3. Rapport de la caissière et des vérificateurs de comptes.
4. Rapport des délégués
 - au Comité central de la SPN,
 - à l'Assemblée des délégués de la SPR,
 - à l'Union syndicale,
 - aux publications Pro Juventute,
 - au Comité de la Fête de la jeunesse,
 - au Cartel neuchâtelois des intérêts éducatifs.
5. Election du président et du comité.
6. Subventions.
7. Cotisations.
8. Propositions individuelles et divers.

Dès 20 h. 30 : *Quelques animaux sauvages de chez nous*, exposé de M. Archibald Quartier, inspecteur cantonal de la pêche et de la chasse.

Le Comité de la
Section du district de Neuchâtel
de la SPN.

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives CEMEA - Groupement neuchâtelois

C'est avec grand plaisir que nous vous convions à une séance d'initiation à diverses techniques d'impression.

Nous nous attacherons plus spécialement à l'étude de la patatogravure, de la cartogravure et de l'impression sur jute. Vous serez peut-être aussi curieux de découvrir nos nouveaux locaux sis à la rue de l'Hôpital !

Date de la séance : samedi 12 février 1966 (de 15 h. à 22 h.).

Lieu : *Neuchâtel*, rue de l'Hôpital 11 (en face du Marché Migros).

Nourriture : un casse-croûte pour le repas du soir.

Matériel personnel : 1 tube de gouache, règle, ciseaux.

Prix : Fr. 3.—.

Remarque : les locaux sont chauffés.

Inscription au plus tôt auprès de *Daniel Liechti*, 2056 Dombresson.

Voyage de la Société pédagogique neuchâteloise Normandie et quelques châteaux de la Loire 7 jours du dimanche 10 avril au samedi 16 avril

1. Neuchâtel — Le Locle — Morteau — Besançon — Gray — Langres — Chaumont, repas de midi — St-Dizier — Vitry-le-François — Châlons-sur-Marne — Reims, visite de la cathédrale, repas du soir et logement

2. Reims — Laon, visite de la cathédrale — St-Quentin — Amiens, repas de midi et visite de la cathédrale — Rouen, tour de ville et visite de la cathédrale et du Palais de justice, repas du soir et logement

3. Rouen — Le Havre, tour de ville et visite des monuments, repas de midi, après-midi visite du port à pied libre, repas du soir et logement

4. Le Havre — Pont de Tancarville — Honfleur — Deauville — Cabourg — Benouville — Ouistreham — Arromanches — Omaha Beach — Bayeux, visite de la cathédrale — Caen, repas de midi et tour de ville — Falaise — Alençon — Le Mans, visite de la cathédrale et des vitraux, repas du soir et logement

5. Le Mans — Tours, tour de ville et repas de midi, après-midi excursion en car pour visiter les châteaux de Chinon, Ussé et Langeais, retour à Tours pour le repas du soir et logement

6. Tours — Chenonceaux, visite éventuelle — Vierzon — Bourges, repas de midi et visite de la cathédrale et des vitraux et de l'Hôtel de Jacques Cœur — St-Pierre-le-Moutier — Moulins, repas du soir et logement

7. Moulins — Paray-le-Monial, visite de son église romane et de l'Hôtel de Ville — Cluny — Tournus, repas de midi — Louhans — Lons-le-Saunier — Champagnole — Pontarlier — Neuchâtel — Le Locle.

PRIX FORFAITAIRE : Fr. 415.—

Compris : le voyage complet en car, et les tours de ville en car, les repas de midi, du soir, le logement et petit déjeuner avec taxes et service compris, le péage pour le passage du Pont de Tancarville.

Non compris : les boissons en cours de route et aux repas, toutes les entrées pour visite de monuments et

châteaux, le petit déjeuner le premier jour et le repas du soir le dernier jour, le pourboire au chauffeur, le supplément pour chambre individuelle qui est de Fr. 25.— pour tout le voyage.

jura bernois

Décès de M. Paul Domon

Bien qu'il ait quitté l'enseignement depuis nombre d'années, nous ne voudrions manquer de relater aussi le décès de M. Paul Domon, survenu à Courchapoix, à l'âge de 72 ans. En effet, avant d'entrer dans l'industrie comme directeur d'une fabrique d'articles de pêche, M. Domon avait enseigné durant une trentaine d'années à Courchapoix, étant sorti de l'Ecole normale de Porrentruy en 1914. C'est après avoir obtenu son brevet secondaire qu'il quitta l'enseignement. Il se dévoua pour la chose publique, ayant été maire de Courchapoix, et était largement apprécié dans l'armée, étant parvenu au grade de colonel. Quant aux instituteurs jurassiens, ils le connaissent comme membre de la Commission du brevet primaire à l'Ecole normale.

Nous prions les siens de croire à toute notre sympathie.

Bourses pour les étudiants jurassiens

Un Fonds de bourses jurassien et biennois s'est constitué dernièrement à Bienne. Il a pour but d'aider les apprentis et étudiants de familles peu fortunées à poursuivre l'apprentissage ou les études lorsque les subsides des pouvoirs publics, des institutions et des associations ne suffisent pas pour assurer l'achèvement des études ou de l'apprentissage.

Ce Fonds est réservé aux requérants du Jura et de la région de Bienne. Le comité qui s'est également constitué sera présidé par M. René Steiner, directeur au Collège de Delémont.

Une heureuse surprise

C'est bien ce qu'a été l'annonce d'une subvention fédérale de 553 000 fr. au Conseil communal de Delémont, pour la construction de l'Ecole professionnelle et commerciale inaugurée l'an dernier, au lieu des 100 000 francs prévus. Cette augmentation de subvention, qui allégera les finances communales de manière sensible, est due aux prescriptions de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle.

25 ans d'enseignement

Les autorités communales, paroissiales et scolaires d'Alle ont rendu un juste hommage d'activité à M. Evariste Lachat, instituteur, pour ses 25 ans d'enseignement. Divers allocutions ont été prononcées lors d'une gentille cérémonie de reconnaissance, par MM. Paul Mamie, au nom de la Commission d'école, l'abbé Ernest Farine, curé, Robert Fleury, maire, et Marcel Prongué, instituteur, au nom des collègues. Les enfants exécutèrent en outre de fort belles productions. Nous félicitons particulièrement notre collègue pour son jubilé de travail et nous permettons d'y associer les vœux des chanteurs jurassiens pour lesquels M. Lachat s'est grandement dévoué et continue de le faire avec une grande compétence.

Inscriptions jusqu'au 5 mars auprès de Willy Guyot, 40, rue Georges Perrenoud, 2400 Le Locle. Bulletins d'inscription et renseignements détaillés seront envoyés par le prénommé sur demande.

Synode du district de Delémont

Les enseignants du district de Delémont ont tenu leur assemblée synodale d'hiver dans la nouvelle école secondaire de Bassecourt, bâtiment confortable fort bien aménagé. M. Jean-Pierre Boegli, maître secondaire à Delémont, a présidé la partie administrative en présence d'une centaine de membres. Dans son rapport d'activité depuis le dernier synode, le président a relevé la participation d'une délégation aux cérémonies de mise à la retraite de Mlles Henriette Keller, de Delémont, et Joliat, de Courroux. MM. Marcel Turberg et Maurice Jeannerat ont été désignés comme délégués au comité de préparation du 31^e Congrès pédagogique romand. La section de Delémont compte actuellement 173 membres : 49 institutrices, 54 instituteurs, 21 maîtres secondaires, 3 maîtresses secondaires, 17 maîtresses froebeliennes, 8 maîtresses d'ouvrages, 3 maîtresses ménagères, 7 professeurs à l'Ecole normale et 12 autres membres.

Quatre nouveaux membres ont été admis : Mme Yvette Bregnard, du Foyer jurassien, Mme Agathe Rais-Marquis, de Vermes, Mlle Régine Boillat et M. Gabriel Lab, de Bassecourt. Deux départs sont enregistrés, ceux de Mlle Viviane Terrier, de Vicques, partie à l'étranger, et de M. Gino Perotto, nommé à Tramelan.

Une partie du comité était à renouveler. M. Georges Duplain, d'Undervelier, a été nommé en remplacement de M. Michel Girardin, alors que Mlle Danièle Brahier, secrétaire, était réélue pour une nouvelle période. MM. André Aubry, de Courtételle, Michel Farine, de Bassecourt, et Jean Sommer, de Vermes, continueront à représenter la section à l'assemblée cantonale de la SIB.

M. Philippe Domon, délégué, a rapporté sur l'assemblée générale de la SPR qui s'est tenue à Yverdon.

Une discussion s'ouvrit sur la suppression éventuelle d'un bulletin scolaire. Actuellement, les élèves des écoles primaires reçoivent trois bulletins par an, alors que ceux des écoles secondaires n'en ont que deux. Après renseignements donnés par MM. Pétermann et Liechti, inspecteurs, l'assemblée unanime se prononça pour le maintien du système actuel, car le bulletin de Noël devrait tout de même être remplacé par un rapport intermédiaire, ce qui ne modifierait guère ce qui existe présentement.

Une longue discussion s'établit ensuite à propos du début de l'année scolaire, qui s'acheva par un vote massif — 50 voix contre 3 — en faveur du début de l'année scolaire en automne, suivant ainsi le courant qui s'est manifesté en Suisse romande. A l'imprévu, M. Liechti informa le corps enseignant qu'une exposition serait organisée l'été prochain à l'abbatiale de Bellelay, exposition consacrée à la protection des eaux. Il invita les maîtres à étudier dans leurs classes le grave problème de la pollution des eaux et de l'hydrologie sur le plan communal ou régional. Une conférence fort intéressante suivit, donné par M. Claude Zangger, professeur de physique nucléaire et suppléant du délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques, lequel traita le sujet « La Suisse au seuil de l'ère atomique ».



notes de travail

NOTE DE L'AUTEUR

Je veux bien donner ici, comme plusieurs l'ont souhaité, cette seconde série de notes de travail. Si je le fais, et non sans beaucoup hésiter, c'est qu'elles sont le fait d'un maître ordinaire. Il y a des éducateurs doués d'une sorte de grâce et que j'admire infiniment. On regarde des William Perret (qui ne se souvient de sa classe de Neuchâtel et du GREP), d'autres encore comme de ces virtuoses qu'on voit danser sur la glace. Que tout paraît facile, léger, comme allant de soi : prendre de la vitesse, double saut, virevolte... Des gosses constamment actifs, autonomes, ouverts au monde, curieux de savoir, exprimant largement leurs dons et pouvoirs. Et puis l'on met des patins. Le paysage vu d'en bas ne manque pas d'un certain charme dans les débuts et le goût du métier aidant on en vient à tourner honnêtement sur la glace de l'étang et sans beaucoup de figures une joie nous vient pourtant qui ne cesse de croître et de s'affiner. Et quand d'occasion la musique se met à jouer, je m'assieds sur le bord pour regarder danser ceux qui savent et j'y prends le plus grand plaisir.

Je tiens à dire cela, parce que ces remarques et notations sont celles d'un artisan et rien de plus et à ce titre peut-être peuvent intéresser. Je n'ai ni systèmes ni solutions à offrir, toujours moins si j'ose dire. Je suis constamment par exemple à la recherche du point d'équilibre entre la libre activité et le travail dirigé (nécessaire aussi et à la vertu duquel je crois et ce point varie d'une volée à l'autre). Je suis bien aise de vivre avec mon équipe et je fais de mon mieux, mais combien fragiles certains soirs me paraissent nos démarches face aux grands courants de la vie. Si ces remarques pouvaient aller jusqu'à être utiles à quelques-uns, c'est que bien des maîtres, je pense, auraient pu les formuler (dans ce qu'elles peuvent avoir d'utiles, au moins). Je me sens ainsi d'année en année plus proche de mes camarades du métier, qui chaque jour recommencent pressés par les programmes (il faut des techniciens), par les parents (pourquoi mon fils n'obtient-il pas de meilleures notes?), par les inspecteurs parfois (votre programme indique pourtant...), ces camarades qui continuent pourtant à croire à la vertu profonde de ce qu'ils font, qui essaient de ne pas oublier l'enfant dans cette grande machinerie et qui, chaque jour, reviennent avec le même sourire et la même espérance. Cette petite chronique est celle d'une même guerre que nous menons tous dans des armes diverses et c'est à ce seul titre qu'elle paraît pouvoir trouver ici sa place.

D. C.

Lundi 13 avril 1964

Je rentre et reprends le travail après trois mois d'une absence sans agréments : maladie, opération et joies annexes. Plaisir de retrouver la Fosge. Il fait aujourd'hui un vrai temps de printemps, une pluie douce tombe sur les jardins retournés. Les buissons de forsitias en fleurs flambent de partout, les arbres qui bordent la Baye bruissent d'oiseaux multicolores. Nous faisons le tour du domaine dans une herbe déjà haute. Les nouveaux se vautrent à plat ventre sur la

pelouse tiède et humide. Le temps est gris, mais ce gris même est plein de lumière.

Mardi 14 avril

Les anciens ont enfilé les bottes de caoutchouc pour courir les eaux de la rivière. Les nouveaux ne sortent guère et restent à l'atelier, la récréation durant, à regarder les outils qu'ils prennent, tâtent, soupèsent. Ils voudraient travailler tout de suite. Attendre un peu, juste ce qu'il faut. Il pleut, l'herbe brille, il fait doux.

Jeudi 16 avril

Temps éclatant, fraîcheur des matins de printemps. Nous allons tous, dès l'arrivée, voir un peu le domaine, les pieds dans la rosée. Nous regardons d'abord le noyer qui bourgeonne, puis il y a à parler de tous les travaux à venir, du montage de la tour, de la dernière étape du cimentage des abords de la piscine, du montage du toit de la deuxième cabane. Patrick revient portant une échelle, nous prenons les mesures des poutres de soutien. Nous contemplons aussi les vestiges de la cabane du bord de l'eau que deux garçons ont démolie en fin d'hiver à coups de masse dans un moment de colère. Il faudra trier les planches, récupérer ce qui peut être utile...

L'eau coule, un bouvreuil chante sur la haute branche d'un noisetier.

Mardi 21 avril

Visite d'une cohorte d'éducatrices qui s'extasient gentiment devant la piscine. Elles me regardent avec des yeux tout ronds, lorsque je dis, crainte d'une fausse appréciation, que la piscine importe moins en fait que le profit qu'ont pu trouver des gosses à la construire, au fil d'un effort poursuivi. Importance du chemin parcouru et non du seul point d'arrivée. Insuffisance de notre monolithique système d'examen qui soumet tous les gosses à la même épreuve. N'importe quel sujet doué et nonchalant peut y briller, alors qu'on considérera souvent avec condescendance le résultat d'un élève moins brillant ; résultat qui peut constituer pourtant une belle victoire. Un concours ? Qu'est-ce que cela prouve ? La vie se charge le plus souvent de rétablir un ordre de valeur plus équitable ; seulement voilà, il est parfois un peu tard...

Mercredi 22 avril

S'asseoir et regarder longtemps les cerisiers en fleurs.

Jeudi 23 avril

Nous sommes tous à coller des images dans les cahiers de géographie, cette fin de matinée de pluie. Maurice lève la main : « M'sieur ! j'ai perdu mes images, vous savez celles que vous m'avez données hier ». Je ne peux m'empêcher de le bourrander un peu : « Tu ne peux donc pas prendre soin de tes affaires, non ! C'est tout de même étonnant à ton âge ! Enfin, j'en ai conservé quelques-unes dans mon casier. Attends un peu... Mais diable, où ai-je bien pu les fourrer ? »

J'ai beau retourner le dit casier, sonder les tiroirs, fouiller l'armoire, pas trace, rien, néant... Maurice a attendu sans rien dire, puis de guerre lasse s'en est retourné à sa place. Il me regarde avec un certain petit sourire en coin qui ne doit rien à personne. A ton âge... Ah ! il y a bien droit d'ailleurs à ce sourire. Je me mets à rire un bon coup moi aussi. Nous revoilà en selle.

Il pleut toujours. Un grand feu brûle dans le pré, de l'autre côté de la route, où des ouvriers brûlent des débris d'échafaudage. Merveille que cette flamme de cuivre qui se tord et monte sur le fond vert et tendre d'une herbe neuve.

Lu à la devanture d'un libraire ce titre : « Hitler, connais pas », ouvrage consacré à la jeunesse et à l'oubli rapide qui s'étend sur les grands faits de l'histoire.

Combien sont-ils par ailleurs à s'être réjouis de la joie de Pâques, jour de la Résurrection ? Les œufs teints, des histoires de lapin, absurdes, un congé qui est une bonne affaire... Un autre livre pourrait s'intituler : « Christ, connais pas ! » Je lisais l'autre jour ces lignes, sous la plume de Philippe Zeissig : « Durant trois années, la terre de Palestine est devenue le berceau d'une ère nouvelle. Au cœur des villes, le long des chemins, sur les collines, au bord des lacs, auprès des fontaines et des puits, des paroles ont été prononcées qui désormais feront battre plus fort le cœur de l'humanité ; et des actes ont été jetés (on les appelle des miracles) qui ont un instant fait éclater au niveau des hommes la puissance de Dieu et fait sentir, contre la porte de notre monde la pression du monde qui vient et la victoire certaine de la justice, de la vérité, de la paix et de l'amour. »

D. Courvoisier.

Pédagogie des mythes

IV. UN SUJET APPARENT ?¹

A propos de ce cas bénin, et qui fait peut-être sourire le lecteur, je voudrais essayer de montrer que l'étude de notre langue, si elle veut réellement expliquer les phénomènes, doit se faire « psycho-logique » ; j'aimerais donner un aperçu de ce qu'est une telle grammaire et montrer son intérêt en stylistique et explication de texte.

Il ne sera fait qu'une brève allusion aux manuels vaudois ; par contre, nous considérerons avec plus d'attention la « Terminologie officielle », parce qu'elle est plus nuancée qu'eux ; elle contient d'ailleurs un bel exemple du problème étudié.²

« Il se pose, dit-elle, à propos du sujet, un problème très délicat, celui du sujet dit « apparent » et du sujet dit « réel ». La terminologie a le mérite, ensuite, de reconnaître et de signaler que cette analyse est peu satisfaisante, « dictée par pure commodité » ; ce problème peut d'ailleurs être évoqué dans les classes supérieures, pour leur montrer la complexité de certains problèmes grammaticaux. »

Les manuels actuels³ ont beaucoup plus d'assurance ; ils ne mettent pas ce dogme en question et ne craignent pas la contradiction : ainsi, sur une même page, peut-on lire : « Comme le sujet commande le verbe, celui-ci s'accorde avec lui en nombre et en personne » et voir quelques lignes plus bas, en caractère gras, **dix centimes**, troisième personne du pluriel, donné comme **sujet réel** de **manque**, verbe accordé au singulier (Il me manque dix centimes).³

Une telle contradiction aurait dû être l'indication d'un vice à chercher dans les définitions précédentes ; mais on a cru pouvoir fermer les yeux là-dessus parce qu'on se réjouissait d'avoir trouvé une solution simple. Vraiment ? Revenons à deux expressions de l'auteur de la « Terminologie » : a) une solution commode — b) un problème complexe.

La solution traditionnelle, « dictée par pure commodité », est-elle vraiment **commode** ?

Dans « Ce vélomoteur coûte quatre cents francs »,

cela a un sens de dire que la somme indiquée est **apparemment** complément d'objet direct : car pour des gens qui se fient aux apparences, ce groupe de mots se présente à la place et dans la forme habituelles du complément d'objet direct ; on peut même dire « Que coûte ce vélomoteur ? » ou, dans le style élégant imposé si souvent aux élèves : coûte quoi ? Mais on sait que la somme indiquée n'est pas complément d'objet et on sait dire ce que ce complément est **réellement**, et qu'il vaudrait mieux dire « coûte combien ? »

Par contre, pour « il », on n'a pas de solution de rechange.

Dans « Il pleut des bombes », si « il » n'est qu'**apparemment** sujet, qu'est-il **réellement** ? Et si un élève le demandait ? Heureusement, nos élèves sont commodes.

Autre exemple peu commode : Il pleut aujourd'hui. Si « il » n'est qu'un sujet apparent, donc pas le sujet, où est le sujet réel ?

Dans « Il ne vient personne », si l'on pousse un peu l'analyse, à quelle métaphysique parvient-on ! C'est « L'être et le néant ». Dans « Il est minuit, Dr Schweitzer ! » l'analyse est-elle « commode » ?

Qu'est-ce qui est **complexe, délicat** ? Est-ce le « il » impersonnel, ou ne serait-ce pas plutôt la situation embrouillée créée par cette distinction entre sujet apparent et sujet réel ? Au fait, pourquoi l'a-t-on imaginée, pourquoi refuse-t-on à ce « il » la fonction sujet ? C'est qu'il ne « fait pas l'action »... ou qu'il « n'est pas dans un certain état » ; autrement dit, nous avons affaire à un faux problème, né d'une définition malheureuse de la fonction sujet. Dans toutes les tentatives de justifier cette invention du sujet apparent, on trouve la confusion verbe = action ou état, et sujet = personnage « qui fait l'action ou est dans un certain état ». Dès que ce mauvais départ est pris, les « complexités » commencent. Elles entraînent le dogmatisme, des tours de passe-passe : « apparent-réel » — « c'est un gallicisme » — « on n'analysera pas »...⁴ Il n'est plus possible d'en sortir autrement. Cela devrait même empêcher d'analyser simplement des sujets comme : C'est impossible de sortir de telles difficultés...

Y a-t-il moyen de ne plus obliger nos élèves à dé-

¹ Cf. G. Galichet, *Essai de grammaire psychologique*, PVF 1950, p. 134, où se trouve le point de départ de cette étude.

² Terminologie grammaticale à l'usage des écoles secondaires du canton de Vaud, 1957, p. 14.

³ Grammaire française, Rossel et Gigon, T. I p. 150, T. II p. 86.

³ Ma Grammaire, A. Martin, p. 20.

⁴ Grammaire française, Rossel et Gigon, T. II p. 167, No 5, p. 229 et passim.

clarer « faux sujet » celui qui se trouve à la place du vrai et régit l'accord du verbe, et « sujet réel » celui qui n'intervient qu'ensuite, exactement comme un complément, et n'a aucun effet sur le verbe ? (Il pleut des balles. Il faut des heures de travail).

Partons de l'exemple le plus simple : Il pleut.

Sur le plan de la **signification**, « il », pronom impersonnel, ne nous donne rien, il est creux ; il est devenu creux à la suite d'une évolution des hommes face aux phénomènes naturels et à leur explication : le panthéisme antique voyait un dieu à l'origine de la pluie, et disait, en parlant de ce dieu « Il » pleut ; quand la conviction panthéiste s'est affaiblie, la construction a subsisté, pour plusieurs raisons liées à l'évolution de la société et à celle de la langue : on a conservé une fonction à laquelle ne correspond plus une motivation profonde. Un tel hiatus n'est pas un phénomène sociologique exceptionnel.

C'est confondre les différents plans de la pensée, de l'activité intellectuelle, exactement c'est confondre le plan de la signification des mots et celui de la grammaire que déclarer : « il » n'est pas sujet parce qu'il ne représente « personne », un peu comme si, dans la phrase « Aucun fantôme n'apparut », fantôme n'était pas sujet parce que les fantômes n'existent pas.

Dans un article précédent⁵, j'ai essayé de montrer que la fonction sujet n'a rien à voir avec le fait qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas une action, qu'on soit ou qu'on ne soit pas dans un certain état. La fonction sujet correspond à une question de point de vue, à une façon de prendre le départ dans l'organisation de la phrase ; il n'est jamais question de savoir si l'être sujet est « capable » ou « incapable » d'exercer cette fonction : cela, c'est un problème de représentation, d'imagination.

Bref, que nous lui en supposions la « capacité » ou non, le « il » impersonnel est pris comme sujet ; ensuite vient le verbe ; après lui, puisque notre information, jusque-là, est d'autant plus sommaire que nous n'avons pas encore grand chose à nous représenter, si ce n'est ce que dit le verbe, il faut ajouter des renseignements, il faut compléter. Pourquoi ne pas appeler complément ce qui vient compléter le tandem initial, comme on le fait pour « On dit... » en exprimant quoi, « On attendit... » en disant combien de temps !

Tout au plus peut-on se demander pourquoi notre langue conserve de tels groupes sujet+verbe+complément dans lesquels le sujet, du point de vue sémantique (sens), est si inconsistant.

C'est que notre langue est un phénomène **psychologique** et **social**. Il faut compter avec les habitudes, les inerties et les exigences du monde psychique. De ce point de vue, la formule « il faut », par exemple, est pratique : il faut des autoroutes... il faut des subsides... il faut que la Confédération, il faut que l'école... A cause de cette forme si courante : sujet+verbe, la formule passe inaperçue, paraît sans problèmes, acceptable. Elle dispense de justifier cette « obligation immanente » parce qu'elle a l'air de l'avoir fait. Il faut bien admettre que, dans une telle formule, l'auditeur ressent spontanément le « il » comme sujet véritable, sinon, il serait mis en alerte, s'interrogerait sur l'absent, se demanderait s'il faut vraiment ceci ou cela, exigerait des justifications ; l'intérêt de la formule est précisément de prendre l'auditeur dans un engrenage courant ; une fois cette nécessité ins-

crite dans la conscience, il n'y a plus qu'à compléter par un complément ; ce complément n'a pas encore de nom officiel, mais une appellation simple peut être trouvée. En effet, les verbes qui peuvent être employés avec un sujet impersonnel, appartiennent à deux groupes : les uns expriment l'existence simple (il y a) ou l'existence d'une nécessité, d'une possibilité, etc... (il faut, il se peut) ; le complément de tels verbes sera appelé complément d'existence puisqu'il renseigne sur l'être qui existe, ou existe comme possible, souhaitable, etc... Les autres verbes à sujet impersonnel introduisent un acte sur la chaîne du temps ; le complément de tels verbes sera nommé complément d'agent puisqu'il renseigne sur l'être qui agit.

Il est clair qu'on s'est encore trop peu penché sur ce problème et sur la terminologie qui conviendrait parfaitement au fait linguistique et à la pédagogie ; les dénominations proposées, complément d'existence et complément d'agent, quoique théoriquement justifiées, peuvent rebuter. Dans ce cas, pour nommer avec exactitude la fonction de ces compléments, on se contentera de n'utiliser que les expressions données ici entre parenthèses : l'essentiel est qu'on reconnaisse la présence d'un complément du verbe.

Exemples a :

- Il | y a | des enfants = sujet + verbe + complément d'existence (indiquant ce qui est là)
- Il | faut | des autoroutes = sujet + verbe + complément d'existence (indiquant ce qui existe comme nécessaire)
- Il | se peut | qu'il pleuve = sujet + verbe + complément d'existence (indiquant ce qui existe comme possible).

Exemple b :

- Il | tombe | de la neige = sujet + verbe + complément d'agent (indiquant ce qui tombe).

Revenons au phénomène lui-même et à l'exemple « Il pleut des balles ». Son explication psycho-linguistique est aisée : d'une part, celui qui éprouve l'événement est submergé, dérouté ; l'événement qui le frappe lui paraît à la dimension des phénomènes naturels, auxquels il l'identifie partiellement, d'où le recours au vocabulaire (plan de la signification) et à la fonction (plan de la grammaire) en usage dans l'expression des phénomènes naturels ; d'autre part, la répétition constante, dans les phrases ordinaires, de la construction sujet + verbe nous a donné une sorte d'habitude mentale, celle de réserver comme deux doses d'attention, l'une pour le sujet, l'autre pour le verbe ; si le sujet est creux, comme l'est le « il » impersonnel, l'esprit se trouve alors doublement disponible pour le verbe, premier élément consistant, d'où la valeur stylistique d'une expression comme « Il **pleut** des balles »,

« Il **pleure** dans mon cœur
Comme il pleut sur la ville... »

C'est ainsi, par exemple, que l'expression « il court sur vous des bruits inquiétants » a le double mérite de traduire une certaine incertitude, une sorte d'anonymat quant à l'origine des bruits, et d'accentuer, en tant que premier élément consistant, la valeur expressive de « court », la force de l'événement. Qu'on dise : « Des bruits inquiétants courent sur vous », l'effet est plus faible, parce que nous ne sommes pas gagnés d'abord par l'impression de commérages et d'agitation sournoise que donnait « court » en position privilégiée.

⁵ « Educateur » 21 janv. 1966.

Intéressante encore est l'analyse du processus qui a pu amener l'auteur de la remarque sur le sujet « apparent », dans la Terminologie officielle, à la commencer en ces termes : « Il se pose, à propos du sujet, un problème délicat... » On peut dire, sans malice, que cette construction était parfaitement apte à rendre l'état d'esprit de l'auteur : il était conscient du problème, mais devait en attribuer l'origine à une sorte de fatalité de la grammaire, à ces fameux illogismes de la langue ; il pensait devoir affirmer son insatisfaction, mais ne croyait pas pouvoir mettre le doigt sur la cause précise de ses difficultés et en rendre responsable un vice de la théorie traditionnelle.

Pour moi, écartant résolument, dans ce cas, le recours au sujet impersonnel, je dirai : les confusions que nous avons constatées à propos de la nature du verbe et de la fonction sujet provoquent un faux-problème : celui du sujet apparent et du sujet réel.

En dernière étape, essayons de regrouper les remarques faites dans un article précédent sur le verbe⁶ et celles que nous avons faites aujourd'hui.

Les exemples pris jusqu'à maintenant (« il pleut », « il court », « il se pose ») contenaient des verbes dont la valeur sémantique (sens) était importante ; c'est cette valeur qui bénéficiait, de façon privilégiée, de la pauvreté sémantique du sujet.

Choisissons maintenant « il y a », locution verbale pauvre de sens, au point que nous encourageons nos élèves à lui préférer des verbes plus expressifs. (Voir les nombreux exercices de style à son sujet.) Dans le poème « Qu'est-ce qui se passe », Apollinaire cite un certain nombre de faits dont l'existence simultanée signifie que notre monde est absurde ; il est essentiel, pour dénoncer cette absurdité, que l'auteur insiste sur la réalité (mode), sur l'actualité et la simultanéité (temps), et sur la présence (aspect) de ces faits, qui ne sauraient exister ou coexister dans un monde raisonnable. Il lui faut donc accentuer la valeur du verbe : il recourt à la construction impersonnelle, parce que son sujet ne mobilise pas l'une des disponibilités que le lecteur réserve au tandem sujet + verbe, ce qui permet un impact beaucoup plus frappant du verbe sur ce lecteur, c'est-à-dire un impact de la modalité, du temps et de l'aspect, dont nous venons de dire qu'ils sont des composantes essentielles du poème.



D'autre part, l'usage du sujet creux, par l'impression d'anonymat et cette sorte d'ubiquité qu'il suggère, laisse au lecteur le soin de faire d'utiles réflexions sur les responsables de cette absurdité, réflexions qui sont une sorte d'écho proprement poétique. Il est évident, enfin, que la répétition, outre qu'elle provoque chaque fois cet impact des catégories du verbe, exerce aussi la fonction unificatrice nécessaire pour que convergent en une seule impression les éléments apparemment disparates dont est composé ce poème.

Qu'est-ce qui se passe

Je monte la garde à la poudrière

Il y a un chien très gentil dans la guérite

Il y a des lapins qui détalent dans la garrigue

Il y a des blessés dans la salle de garde

Il y a un fonctionnaire brigadier qui pince le nez aux ronfleurs

Il y a une route en corniche qui domine de belles vallées

Pleines d'arbres en fleurs qui colorent le printemps

Il y a des vieillards qui discutent dans les cafés

Il y a une infirmière qui pense à moi au chevet de son blessé

Il y a de grands vaisseaux sur la mer déchaînée

Il y a mon cœur qui bat comme le chef d'orchestre

Il y a des Zeppelins qui passent au-dessus de la maison de ma mère

Il y a une femme qui prend le train à Baccarat

Il y a des artilleurs qui sucent des bonbons acidulés

Il y a des alpins qui campent sous des marabouts

Il y a une batterie de 90 qui tire au loin

Il y a tant d'amis qui meurent au loin.

Apollinaire

CONCLUSION

Une grammaire qui veut rendre compte des phénomènes du langage ne peut être ni exclusivement logique, puisque ceux qui parlent ne le sont pas systématiquement, mais sont soumis à toutes sortes d'effets : habitudes, inerties, convictions, évolutions conditionnées, etc. ; ni purement formelle, puisque des formes identiques recouvrent des réalités bien différentes. Elle devrait, comme la langue qu'elle étudie, être psycho-sociologique, comme cela apparaît si nettement à propos du « il » impersonnel sujet : nos inerties, nos habitudes, l'évolution de nos convictions et notre attachement aux formes consacrées sont à la clef de toute explication du processus qui nous mène de la vision intérieure à son expression.

C'est aussi en cela que la grammaire est intéressante et qu'elle contribue à la culture de celui qui s'y applique.

Sur un plan moins pompeux, remarquons, à propos de cette étude, à quel point il est important d'établir des définitions exactes à propos des notions fondamentales, en s'appuyant sur l'observation des faits du langage : des « simplifications », commodes à première vue, font naître des complications ultérieures, obligent ensuite à controuver des explications en recourant à des confusions de plans ; embarqués dans l'inextricable complexité des faux problèmes, il n'est plus de recours que dans le dogmatisme. Et le dogmatisme est toujours nuisible à l'intérêt, il donne à l'élève une mauvaise attitude intellectuelle.

J.-P. Golay.

⁶ « Educateur » 14 janv. 1966.

Les enfants sont-ils plus précoces qu'autrefois ?

On prétend parfois que les enfants sont plus précoces aujourd'hui que naguère. Les jeunes mûriraient plus rapidement, brûleraient l'étape de l'adolescence, et souvent se sentiraient vieux avant même d'avoir réellement vécu !

Est-ce bien vrai ?

Le problème est délicat, et d'ailleurs controversé. De nombreux chercheurs — biologistes, médecins, psychopédagogues — l'ont étudié ou du moins y ont réfléchi, sans parvenir, semble-t-il, à une réponse unique et totalement satisfaisante.

L'AVIS DES INSTITUTEURS

Que pensent de cette question les maîtres d'école ? Leurs avis sont contradictoires, bien qu'ils s'appuient, en général, sur le même exemple pratique, celui de l'apprentissage de la lecture.

Interrogés sur ce sujet, quelques éducateurs se contentent d'affirmer que leurs élèves savent lire plus tôt que ceux d'autrefois. Les petits d'aujourd'hui, disent-ils, connaissent presque tous le mécanisme lexique quand ils commencent la scolarité primaire, alors que les « lecteurs » de six ans étaient des exceptions au début de notre siècle.

D'autres instituteurs affirment, au contraire, que la « motivation » psychologique de la lecture est actuellement plus faible qu'autrefois et, de ce fait, freine l'apprentissage lexique. L'enfant de 1965, qui écoute la radio, qui regarde images, affiches, photos et films, qui voit ses proches acheter des disques, se servir du téléphone et suivre les programmes de la télévision, n'éprouverait pas nécessairement, en entrant à l'école, un désir très vif d'apprendre à lire pour connaître la pensée d'autrui. Or, on sait que pour que l'apprentissage soit efficace et rapide, il faut qu'il y ait besoin social et conditions effectives favorables.

L'AVIS DES BIOLOGISTES

Si les pédagogues praticiens ne peuvent se mettre d'accord sur ce sujet, qu'en est-il des médecins et des biologistes ?

Notons d'abord que la discussion fut ouverte par ces derniers, et que leurs arguments ne manquent pas d'être un peu troublants. La maturation générale de l'organisme tend à acquérir un rythme toujours plus rapide. La taille et le poids des enfants d'un âge donné augmentent peu à peu sous l'influence des progrès de la médecine, de la pharmacie, de l'hygiène individuelle et collective. Il convient de souligner en particulier l'amélioration apportée par notre époque à la nutrition des petits ; aujourd'hui, les régimes alimentaires sont étudiés scientifiquement, et combinés de façon précise et rationnelle par les médecins pédiatres.

Les conséquences d'une telle évolution sont si manifestes qu'elles ont permis récemment cette affirmation catégorique d'un spécialiste italien : les garçons et les filles de nos pays présentent une avance physique de deux ans au moins sur les jeunes adolescents d'il y a un demi-siècle. Quoi qu'il en soit, une chose paraît évidente : sous nos latitudes, les enfants sont en général, de nos jours, plus beaux, plus forts, plus résistants qu'ils ne l'étaient autrefois.

Mais il s'agit là de leur développement physique.

Encore une fois, qu'en est-il de leur épanouissement mental ? Autrement dit, l'activité psychique — et notamment l'intelligence, manifeste-t-elle la même précocité ?

Les biologistes et physiologistes proprement dits ne peuvent guère se prononcer sur ce point. C'est aux psychologues qu'il faut s'adresser pour connaître si le rythme de l'éclosion mentale a subi la même accélération que celui de la croissance corporelle. Leur appréciation sera d'autant plus intéressante qu'ils sont, par définition, les mieux « outillés » pour sonder les intelligences et pour explorer le savoir des enfants.

Leur témoignage sera aussi plus précis et plus objectif que celui de l'éducateur, lequel, si intuitif et expérimenté soit-il, doit se contenter d'observer et de juger en gros et subjectivement, ses dispositions personnelles pouvant altérer l'interprétation des symptômes et l'évaluation des résultats.

L'AVIS DES PSYCHOLOGUES

L'analyse scientifique de l'activité mentale des enfants contemporains — analyse faite par des psychologues spécialistes au moyen de diverses batteries de tests — confirme l'hypothèse d'un développement plus rapide des facultés intellectuelles. C'est ainsi que certaines « échelles métriques de l'intelligence », datant de quelques décennies, comportent un écart qui ne convient plus tout à fait aux enfants de la deuxième partie de notre siècle.

La démonstration, par la psychologie, de la précocité mentale de l'enfant donne raison aux éducateurs prétendant que leurs élèves peuvent apprendre à lire plus tôt que naguère.

Mais, paradoxalement, elle justifie aussi les dires des parents et des maîtres qui sont frappés par la faiblesse des « motivations » dans l'apprentissage de la lecture.

En effet, à notre époque, il est naturel que des enfants vifs et clairvoyants soient sollicités par une foule d'objets, de spectacles et d'idées, au point qu'ils relèguent au second plan l'acquisition de la lecture. Celle-ci, en ses débuts, est une technique assez ingrate, dont les bienfaits ne se font sentir que petit à petit dans un monde où l'on trouve, par ailleurs, des moyens de communiquer plus rapides, plus concrets, plus séduisants (images, idéogrammes, radio, téléphone, télévision, etc.).

* * *

Revenons au problème de la maturation hâtive des enfants actuels.

Nous avons vu que la thèse de la précocité est facilement défendable quand il s'agit de la vie corporelle. Elle l'est aussi, dans une large mesure, pour ce qui a trait aux facultés de l'intelligence proprement dite.

Nous sommes moins optimistes quand il est question de l'équilibre de la personnalité dans son ensemble.

Chacun connaît la portée, dans la vie psychique, des contingences caractérielles et affectives. On sait aussi l'importance, parfois capitale, de certaines influences extérieures à l'enfant, des circonstances familiales et sociales notamment. Nul n'ignore enfin le rôle que jouent dans la destinée humaine quelques facteurs complexes, plus ou moins pondérables (il en est qui

échappent totalement à l'investigation par les tests) : la confiance en soi, le courage moral, le sens des proportions, la stabilité émotive, la résistance à la fatigue nerveuse, l'aptitude esthétique et artistique, etc. Or, ni la science psychologique, ni l'expérience des praticiens de l'éducation n'ont fourni jusqu'ici une preuve indiscutable que ces rouages si délicats du mécanisme mental atteignent leur pleine action plus tôt que par le passé.

* * *

Pour résumer et conclure, répétons que nos élèves sont certainement plus grands, mieux bâtis, plus solides physiquement que ne l'étaient leurs ancêtres au

même âge. Leur intelligence présente sans doute, elle aussi, une nette avance chronologique.

Mais leur comportement général ne suit pas toujours ce rythme accéléré. Au contraire, il témoigne parfois d'un infantilisme ou d'un déséquilibre qui sont vraisemblablement un signe des temps, comme le sont certaines précocités.

Nous avons alors affaire à ces enfants — nous en connaissons tous — qui nous font l'effet de fruits obtenus par un forçage chimique. Ce sont de beaux fruits, certes, mais qui, trop fades ou trop acides, se révèlent en fin de compte très décevants.

Violette Giddey.

bibliographie

Les écoliers inadaptés, par Paule Parent et Claude Gonet. Editions PUF, Paris, 1965. 168 pages. Fr. 9.—

Le nombre des échecs que connaissent nos différents systèmes scolaires a engagé les spécialistes à se pencher sur le problème de l'écolier inadapté. Comment expliquer qu'il y ait toujours plus d'enfants qui ne puissent suivre une scolarité normale ? Si le retard mental est à l'origine de bien des cas, il ne suffit pas à les justifier tous. D'autres causes, sur lesquelles nous sommes encore mal renseignés, jouent un rôle dans le processus d'inadaptation : pensons seulement aux troubles caractériels ou sociaux et aux maladies.

En tant que milieu de vie, la famille joue un rôle essentiel dans l'adaptation d'un enfant au milieu scolaire. Loin de lui assurer le calme et la sécurité, les parents le condamnent à l'inquiétude en lui laissant percevoir leur propre anxiété et parfois leur désunion. L'attitude autoritaire ou au contraire trop libérale des parents ne fait qu'augmenter leur trouble.

Contrairement au milieu familial, le milieu scolaire est artificiel, donc plus contraignant. Il impose une répartition en classes, un emploi du temps et un programme. L'école poursuit des buts plus techniques qu'éducatifs. Elle s'adresse à un groupe moyen et rejette ceux qui ne s'adaptent pas aux normes qu'elle fixe. La constatation de ces faits a conduit les autorités à regrouper dans des classes ou des institutions spéciales les enfants inadaptés. Celles-ci ont pour but de préparer l'enfant à s'intégrer au milieu social normal à plus ou moins brève échéance suivant la nature et la gravité de son trouble. L'éducateur cherchera donc à déconditionner l'enfant en l'aidant à rétablir des relations normales avec son entourage et en lui proposant un travail adapté à ses capacités.

Il convient de rappeler que la solution qui consiste à placer dans les classes de développement tous les sujets inadaptés est un pis-aller : les déficients intellectuels, les retardés scolaires, les caractériels doivent avoir leurs propres classes.

Bien qu'elle ne puisse être tenue pour seule responsable des troubles du caractère des enfants, l'école contribue largement à leur aggravation. Cette situation durera aussi longtemps qu'elle ne tiendra pas compte des besoins essentiels des enfants : besoin de s'affirmer, de s'exprimer, de collaborer. En résumé, la solution du problème de l'inadaptation réside autant dans la réforme de l'école que dans la rééducation des enfants.

Ce résumé ne donne qu'une image bien imparfaite de l'excellent ouvrage de Paule Parent et Claude Gonet.

net, respectivement directeur honoraire et adjoint au directeur du Centre national de pédagogie spéciale de Beaumont. C'est un livre fait par des éducateurs pour des éducateurs.

F. B.

LA NEIGE

*Dans l'interminable
Ennui de la plaine,
La neige incertaine
Luit comme du sable.*

*Le ciel est de cuivre
Sans lueur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la lune.*

*Comme des nuées
Flottent gris les chênes
Des forêts prochaines
Parmi les buées.*

*Le ciel est de cuivre
Sans lueur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la lune.*

*Corneille pousive,
Et vous, les loups maigres,
Par ces bises aigres
Quoi donc vous arrive ?*

*Dans l'interminable
Ennui de la plaine
La neige incertaine
Luit comme du sable.*

Paul Verlaine.

le dessin

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
septième année

1

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

L'enseignement du dessin en 8e et 9e primaires

un exemple :

LES CLASSES MUNICIPALES DE DESSIN A BERNE

LES PLANS D'ETUDES (suite)

Dessin technique

Généralités

Les considérations émises au début de cette étude (Cf. « Le Dessin » No 6 dans l'« Educateur » du 19.11.65) valent aussi bien pour le dessin technique que pour le dessin à main levée. L'expérience montre indiscutablement que non seulement l'un est le complément de l'autre mais qu'ils s'étaient mutuellement. C'est pourquoi nous estimons qu'il est d'une grande importance d'étendre notre enseignement à ces deux domaines pour nous permettre d'exploiter toutes les possibilités de leur combinaison.

Il n'appartient pas à l'école publique d'enseigner les procédés particuliers à tel ou tel métier. C'est la tâche des cours professionnels tandis que la nôtre consiste à édifier des bases solides. Et vouloir présenter un échantillonnage des normes adoptées par chaque profession ne pourrait que prêter à confusion chez les élèves.

Comme dans le dessin à main levée, il s'agit ici encore d'exercer les forces de la pensée et celles de l'imagination, de transmettre des connaissances fondamentales et une habileté élémentaire. Ces buts, les exemples illustrant notre exposé montrent comment nous cherchons à les atteindre : dans les conditions qui sont les siennes, il appartient à chaque maître de déterminer quels exercices lui permettront l'entraînement recherché.

Classe de huitième - Représentation plane

A — Ecriture

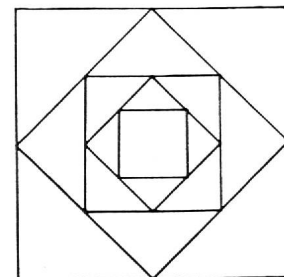
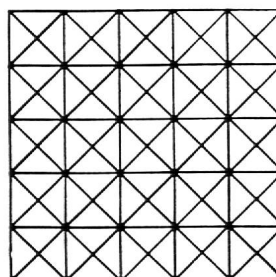
Minuscules et majuscules, selon les normes VSM (Vereinigung schweizerischer Maschinenkonstrukteure = Association suisse des constructeurs de machines), conformes aux normes internationales ISO et utilisées dans les cours professionnels.

Ces exercices concourent à l'entraînement de la sensibilité aux directions, au parallélisme, aux proportions, à la forme, à l'entraînement de la dextérité manuelle et digitale et la soumission à une forme donnée.

B — Dessin géométrique

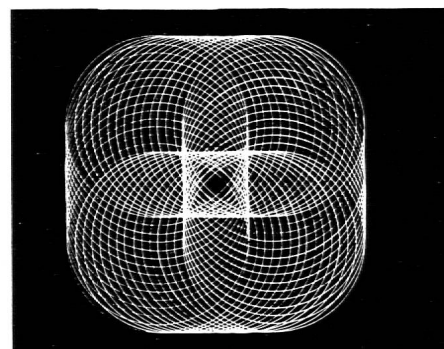
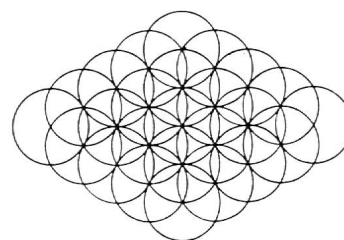
— Les droites : parallèles, perpendiculaires, verticales, horizontales, obliques, brisées, rayonnantes.

— Les angles : désignation, mesures (rapporteur), divisions. Exemples : grillages (entraînement à la maîtrise des instruments).



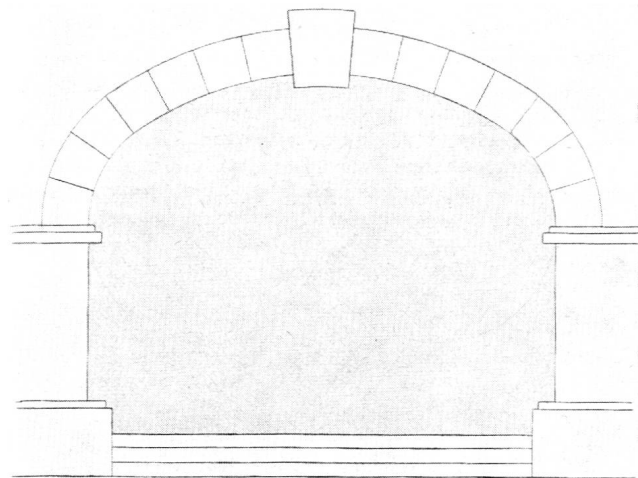
— Les courbes et les droites : circonférence, rayon, diamètre, corde, sécante, tangente ; construction des tangentes, raccords.

Exemples : Ornaments au compas (entraînement de la réflexion ; constructions ; contrôle) ; cercles tangents aux côtés d'un carré (acquisition de la notion de tangence, possibilités d'application).



- Les surfaces dans le cercle : secteur, segment, couronne, secteur de couronne ; triangle, carré, hexagone.

Exemple : Arc en anse de panier (courbe utilisée par différents corps de métier en lieu et place de l'ellipse).

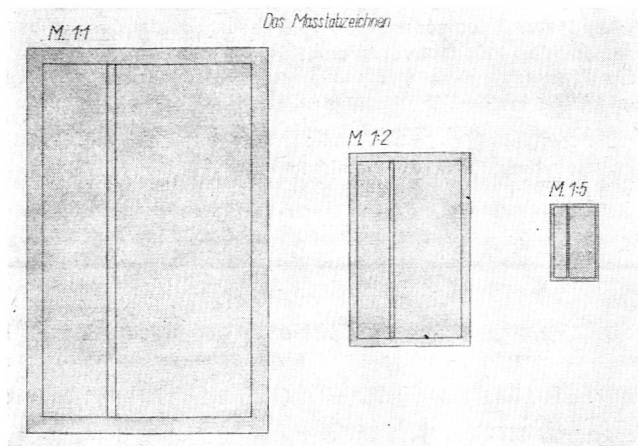


Tous ces exercices visent à l'acquisition de la maîtrise des instruments (crayons, gomme, té, équerres, compas ; correction de la tenue du corps) et des notions. La compréhension de celles-ci est contrôlée au fur et à mesure par des exercices d'application.

C — Dessin à l'échelle

- Dessin à l'échelle.

Exemple : La notion d'échelle, 1 : 1, 1 : 2, 1 : 5.



- Croquis coté (à main levée).
- Epures (dessinées au té et à l'équerre).
- Manière de disposer les cotes.

L'effort est porté sur l'acquisition des normes VSM : exemples simples de portée générale, sans égard à un métier particulier.

Classe de neuvième - Dessin des volumes

Développement de la conception, de l'imagination et de l'expression des volumes et de l'espace.

A — Coupes et développements

Transition d'une pensée bi-dimensionnelle à une pensée tri-dimensionnelle.

B — Projections

a) Projections orthogonales.

- Disposition sur la feuille.
- Notions fondamentales : élévation, plan, profil.
- Parallélépipèdes rectangulaires (ne présentant que des faces horizontales ou verticales).
- Corps de révolution (une ligne droite dans une projection ne représente pas nécessairement une arête).
- Volumes présentant des plans obliques, recherche des longueurs vraies (seuls apparaissent dans leurs vraies dimensions les arêtes, les génératrices ou les plans parallèles au tableau).

Les projections orthogonales résultent de la représentation d'un corps sous trois angles de vue différents (de face, d'en haut, de côté) sur trois tableaux distincts et perpendiculaires les uns aux autres. Elles sont dessinées en deux dimensions, mais exigent la conception des trois dimensions.

b) Perspectives parallèles.

Ces perspectives conventionnelles sont utilisées dans de nombreuses professions parce que, avec des moyens faciles, elles donnent un aspect réaliste des objets. Il faut nettement les distinguer de la perspective classique basée sur les déformations optiques apparentes (perspective à points de fuite).

Les perspectives parallèles représentent les trois dimensions des objets en conservant (contrairement aux apparences) le parallélisme des lignes et des plans parallèles entre eux dans la réalité.

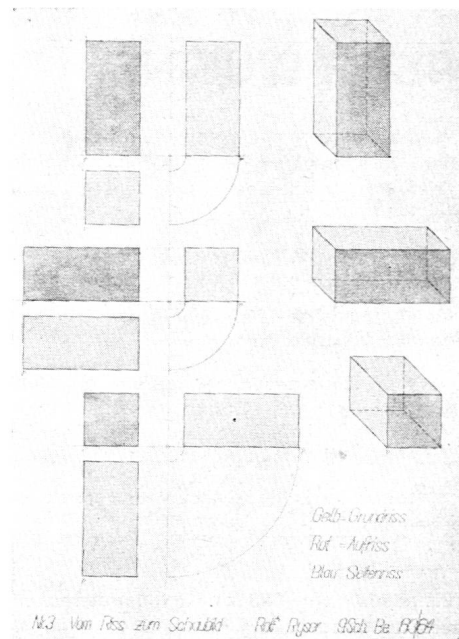
Ces perspectives conventionnelles existent selon de nombreuses variantes que l'on peut réunir en deux groupes :

perspectives isométriques — les longueurs dans les trois dimensions sont représentées à la même échelle ;

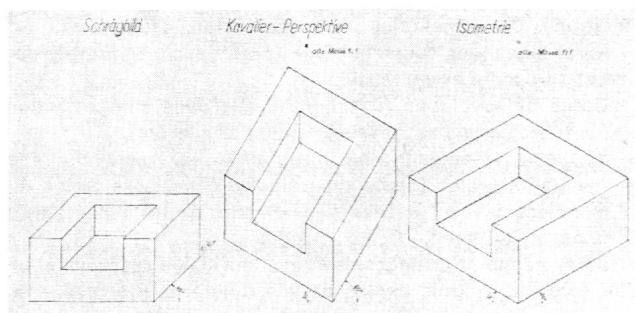
perspectives dimétriques — les longueurs dans les trois dimensions sont soumises à deux échelles différentes.

(La terminologie qui désigne ces perspectives est indécise dans de nombreux cas et une normalisation est en cours. Les planches ici représentées utilisent les dénominations préconisées par MM. Flückiger et Stumpf ; comme celles-ci présentent un certain décalage par rapport à celles que nous employons le plus communément, elles sont répétées entre parenthèses dans le texte).

Exemple : Des projections orthogonales à la perspective cavalière (Von Riss zum Schrägbild).



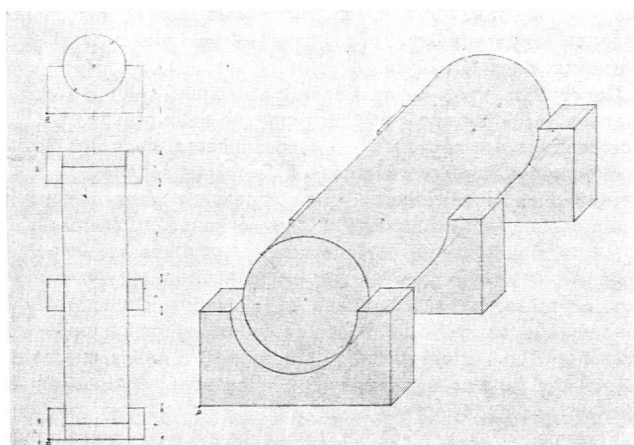
Nous étudions simultanément trois perspectives parallèles fondées sur une différence de point de vue :



1. Cavalière (Schrägbild) — Face frontale parallèle au tableau, ne présentant aucune déformation angulaire, les cercles peuvent être tracés au compas ; faces fuyantes construites à 45 degrés vers la droite et raccourcies de 1 : 2. C'est donc une perspective dimétrique.

Application : parallélépipèdes et corps de révolution.

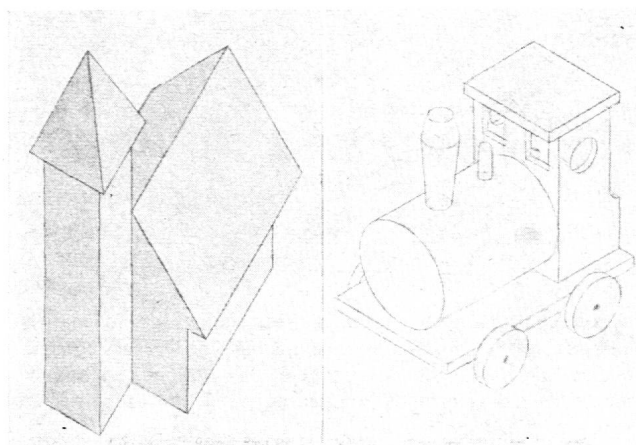
Exemple : Citerne sur trois tins.



2. Militaire (Militär-, Kavalier-Perspektive) — Un point de vue élevé donne la priorité aux surfaces horizontales. Les trois faces perpendiculaires sont vues sous trois angles différents, aucune n'étant parallèle au tableau. Les fuyantes montent à 30 degrés vers la gauche et à 60 degrés vers la droite. Echelle unique dans les trois directions, c'est donc une perspective isométrique.

Application : corps à surface planes horizontales, verticales et obliques.

Exemple : Eglise.



3. Isométrique (Isométrie) — Le spectateur se trouve en face d'une arête verticale ; les arêtes horizontales fuyent à gauche et à droite selon un même angle de 30 degrés. Echelle unique dans les trois directions.

Application : polyèdre et corps ronds. Etude de l'ellipse (déformation perspective du cercle).

Exemple : Locomotive (ci-dessus).

Ont collaboré à l'établissement de ce programme : MM. Karl Hausherr, Furer et le soussigné.

Herbert Schiffmann, doyen.

VISITE D'USINE

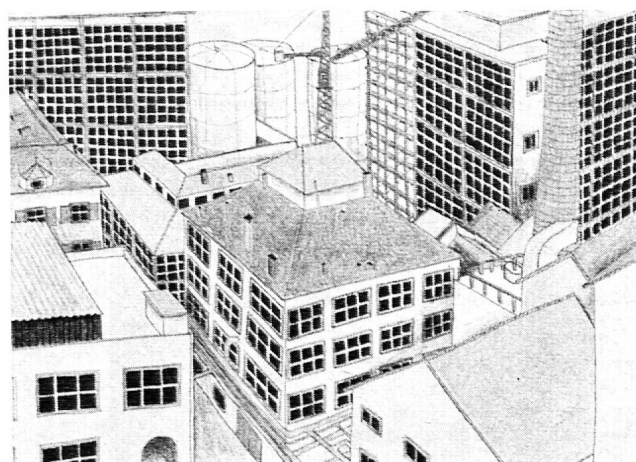
Il y a plusieurs mois déjà, les membres de la SSMD recevaient un exemplaire de la brochure « Sandoz dessiné par les enfants »*. Les lignes qui suivent ont pour but d'expliquer dans quelles conditions a été réalisée cette œuvre.

Envisageant la publication d'un portefeuille de dessins d'enfants reproduits en fac-similé, les directeurs de la Maison Sandoz prirent contact avec nous. On put se mettre d'accord sur trois points :

- a) préférence serait donnée aux travaux en couleurs, plus attrayants ;
- b) formats-limites : A3 et A5 ;
- c) toutes techniques acceptées, et toutes combinaisons de techniques.

* 28 pages, 23 × 23 cm, 2 illustrations en noir, 10 en couleurs, texte de Kristin Bühler-Oppenheim.

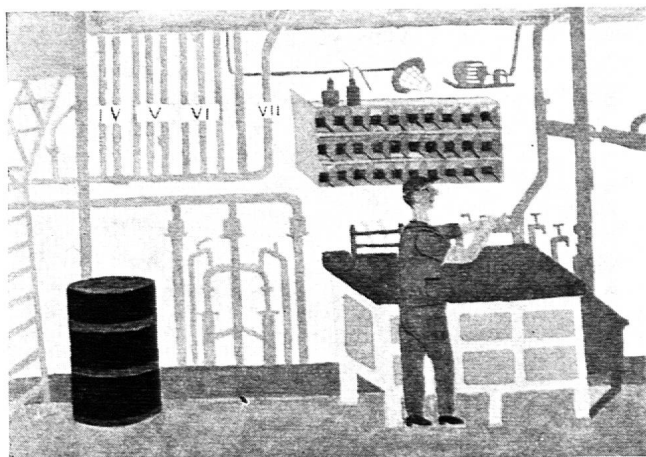
Une visite préalable de l'entreprise permet aux cinq maîtres de dessin participant à l'expérience de se faire une



Plume et crayon de couleur, 13 ans.

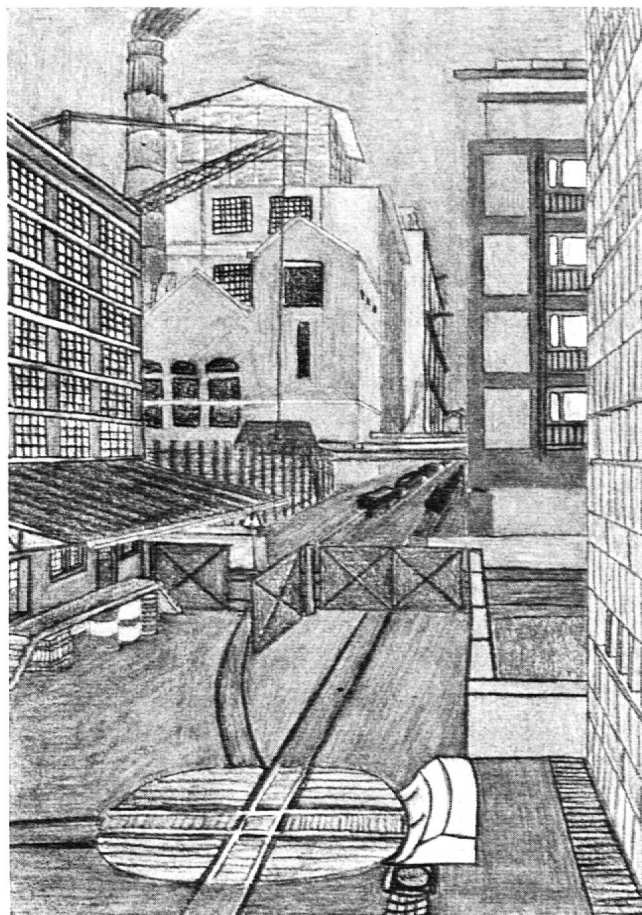
idée des possibilités offertes par chacun des départements à illustrer (laboratoires de recherche, colorants, produits pharmaceutiques, contrôle, emballage) ou par quelques points de vue extérieurs (terrasse avec vue plongeante, passage entre deux corps de bâtiments, port, vue d'ensemble).

A part un, les maîtres vinrent ensuite avec des classes normales. Cela s'est révélé judicieux, surtout lors des travaux de finition exécutés à l'école : ceux-ci étaient beaucoup moins efficaces et moins rapides avec les élèves isolés parmi des camarades occupés à autre chose. En effet, seul un petit nombre de dessins ont pu être terminés sur place, la plupart ayant été réalisés d'après des croquis ainsi que de mémoire. Le tout a demandé deux à trois leçons. Les élèves avaient commencé par la visite générale de l'usine, puis les maîtres leur avaient indiqué les emplacements où il leur était permis de s'installer.



Tempéra, 14 ans.

L'analyse des travaux montre que les élèves, surtout les plus jeunes, ont été frappés par une foule d'impressions, mais aussi qu'ils n'ont pas eu le temps de les transcrire tout de suite et que plus tard elles n'avaient plus assez d'acuité pour permettre une claire représentation des choses. Par exemple, la multitude des récipients d'un laboratoire sont plus souvent juxtaposés dans la confusion que disposés selon un arrangement concerté. Ces observations ne signifient pas que les résultats aient été mauvais, mais qu'ils auraient pu



Crayon de couleur et craie, 14 ans.

être meilleurs en commençant par familiariser l'enfant avec un monde neuf sans l'obliger à prendre des croquis au cours de sa première visite.

Compte tenu de cette restriction, on peut affirmer que cette visite a été très enrichissante et nous remercions ici ceux qui nous en ont donné l'occasion.

Frédéric Degen, Bâle.

NON-FIGURATION ET ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Exposition 1966

Le délai de remise des travaux a été reporté au **31 mars 1966**. Les responsables de l'exposition souhaitent en particulier recevoir quelques séries complètes basées sur la démarche « du figuratif au non-figuratif » ou inversement « du non-figuratif au figuratif », chacune permettant de suivre le travail de trois à cinq élèves au maximum.

Chaque travail portera un numéro (en fonction de sa série), la classe d'âge, l'école, le nom du maître, et chaque série sera accompagnée d'une notice expliquant clairement, mais lapidairement, le but de l'exercice et le cheminement méthodique (Cf. « LE DESSIN » No 5 dans l'« EDUCATEUR » du 8.10.65).

Centre de ramassages : M. Karl HAUSHERR, Städtische Zeichenklassen, Grabenpromenade, 3000 Berne.

Controverse

« LE DESSIN » est le champ clos où doivent s'affronter les idées provoquées par le thème de l'exposition. Il n'est pas nécessaire de proposer des travaux à nos collègues bernois pour exprimer ici son avis personnel, surtout s'il apporte les arguments de l'opposition.

Présence romande

Les visiteurs de l'exposition « LES QUATRE SAISONS » (qui sera encore présentée du 19 mars au 3 avril au Musée d'Art et d'Histoire de Genève) ont relevé à plusieurs reprises la petite proportion de dessins romands qu'on peut y trouver. Il est encore possible de nous affirmer mieux cette année (cf. ci-dessus), mais plus encore lors de notre cinquième exposition dont le thème sera consacré au **Personnage**. Que chacun mette dès maintenant de côté les travaux les plus caractéristiques de ses classes.

Ceh.

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin engage

professeur de gymnastique et de sport

(diplôme fédéral I)

ou

(diplôme EFGS Macolin)

professeur de sport

Si possible avec brevet d'instructeur suisse de ski et brevet d'instructeur suisse de natation ou l'un des deux. Langue maternelle française, très bonnes notions de la langue allemande.

Entrée en fonctions au mois de mai 1966 ou à convenir. Durée de l'engagement 2 à 4 ans.

Les offres, accompagnées de certificats et autres attestations éventuelles, ainsi que d'un aperçu des activités passées et les prétentions de salaire sont à adresser jusqu'au **15 février 1966** à la **direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin**.

Prochain voyage AVECER organisé à l'intention du corps enseignant (famille et amis inclus).

Pâques en Sicile du 5 au 15 avril

Milan - Taormina et retour en wagon-lit. Circuit en car : Piazza - Armenira (mosaïques) - Agrigente - Selimunte - Segeste (temples grecs) - Palerme - Cefalu. Repos à Taormina avec possibilité d'excursions à Vulcano et Syracuse.

Prix dès Lausanne : Fr. 725.—. (Fr. 687.— pour les membres de l'Association : « Voyages d'étude du corps enseignant romand »).

Nombre de participants : minimum 25, maximum 33.

Inscriptions jusqu'au 24 février.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

VOYAGES A. BOREL, Charmilles 9, 1008 PRILLY, tél. (021) 25 96 07.

Anne-Marie Pochon, guide du voyage, av. Rambert 18, 1000 Lausanne, tél. (021) 28 20 59.

Du piano d'étude à celui de concert

PETROF

vous offre une gamme d'instruments de haute qualité à des prix modérés.

Fætisch Frères S.A., Lausanne-Vevey

Envoi de catalogues sur demande.

Le 11^e arrondissement ecclésiastique de l'Eglise réformée évangélique du canton de Vaud (Gros-de-Vaud, Lausanne et Lavaux), cherche à repourvoir tout de suite le poste de

Directeur de l'office de placement

Il est souhaitable que le candidat soit domicilié à Lausanne ou ses environs immédiats. Indemnité annuelle Fr. 1200.—. Les offres et demandes de renseignements sont à adresser à M. Cornuz Charles, instituteur, 1075, Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne, téléphone (021) 91 61 14.

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12